



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

8011^e séance

Mardi 25 juillet 2017, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Liu Jieyi	(Chine)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Zambrana
	Égypte	M. Tayel
	États-Unis d'Amérique	M. Ward
	Éthiopie	M ^{me} Yusuf
	Fédération de Russie	M. Volgarev
	France	M ^{me} Charrier
	Italie	M. Carlucci
	Japon	M. Takeda
	Kazakhstan	M. Kermkulov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kinna
	Sénégal	M. Gueye
	Suède	M. Skau
	Ukraine	M. Ilnytskyi
	Uruguay	M ^{me} García Moyano

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est reprise à 15 heures.

Le Président (*parle en chinois*) : Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte et d'en lire une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Munir (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Présidence chinoise d'avoir organisé ce débat public.

Chaque fois que nous nous réunissons ici pour discuter de la situation au Moyen-Orient, nous sommes contraints de nous lamenter encore davantage. La spirale de la violence, la catastrophe humanitaire imminente, la douleur et les souffrances humaines indicibles ne sont certainement pas viables. Et rien n'illustre mieux cette situation que le sort du peuple palestinien, qui, depuis 70 ans, subit la spoliation, les déplacements et les privations aux mains des forces d'occupation.

Au cinquantième anniversaire de l'occupation illégale de leur patrie, il est regrettable que les aspirations des Palestiniens à vivre dans la liberté et la dignité demeurent un idéal lointain et inaccessible.

L'escalade des tensions et les affrontements violents qui ont eu lieu à l'intérieur et autour de la Vieille ville de Jérusalem au cours des derniers jours nous rappellent que nous sommes assis sur une poudrière. Comme l'a très justement fait observer le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, les conséquences des événements qui se déroulent sur une superficie de quelques centaines de mètres carrés affectent des centaines de millions de personnes dans le monde. Ces personnes n'exigent qu'une chose : que le caractère sacré de la mosquée Al-Aqsa et le statut de Jérusalem soient respectés.

Si le Conseil de sécurité a pris connaissance de la gravité de la situation, aux paroles, il faut joindre des mesures concrètes. Israël doit non seulement prendre des mesures immédiates pour désamorcer la situation, mais également s'abstenir de tout acte de provocation à l'avenir.

Un État palestinien viable, indépendant et d'un seul tenant, sur la base des paramètres convenus par la communauté internationale et des frontières d'avant 1967, avec Al-Qods Al-Charif pour capitale, est la seule garantie d'une paix durable au Moyen-Orient. Il n'y a rien de plus néfaste à cette vision que les implantations israéliennes illégales dans les territoires occupés. Il y a pourtant eu une augmentation sensible des activités de peuplement dans les territoires occupés.

Cette tendance est emblématique du mépris flagrant d'Israël du droit international et de la volonté collective de la communauté internationale, notamment la résolution 2334 (2016). C'est également un revers pour la paix et un recul par rapport à la solution des deux États vers l'illusion d'un seul État.

Entre-temps, alors qu'il entre dans sa onzième année, l'étau du blocus israélien imposé à Gaza n'est pas seulement une tragédie humanitaire, mais il est également moralement indigne. La région ne peut récolter les dividendes de la paix que si cette paix repose sur le fondement de la justice, un impératif qui exige la fin de l'occupation israélienne illégale et la réalisation de l'aspiration légitime des Palestiniens à un État. Une solution juste pour la Palestine n'est pas seulement une question d'importance régionale; c'est une condition préalable primordiale pour la paix et la sécurité mondiales.

Nous trouvons également préoccupant que les activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) soient confrontées à un sérieux manque de ressources, qui entrave le travail louable que l'UNRWA accomplit en faveur des réfugiés palestiniens.

La lutte contre le terrorisme au Moyen-Orient est interminable et se prolonge. Les guerres et les occupations étrangères aggravent ces difficultés. La libération de Mossoul est un jalon important dans la lutte menée par l'Iraq contre Daech et les groupes qui lui sont affiliés et, nous en sommes certains, vers un État iraquien ouvert, reconnaissant et réconciliant les intérêts du peuple iraquien.

Les pourparlers intersyriens sont au cœur du processus de réconciliation politique dans ce pays. Les séries successives de pourparlers n'ont pas encore enregistré de progrès décisifs, mais les parties, les grandes puissances et la communauté internationale en général doivent persister, car une solution militaire n'est ni réalisable ni viable.

Enfin, ce qu'il faut pour instaurer une paix et une stabilité durables au Moyen-Orient, ce sont une ferme détermination, une action concertée et, surtout, de la justice et la primauté du droit. Nous ne pourrions y parvenir que lorsque toutes les parties seront disposées à faire des choix difficiles. Nous espérons que nous sommes prêts à subir ce test.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Pérou salue la tenue du présent débat consacré à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous remercions de son exposé le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, M. Nickolay Mladenov.

Nous devons toutefois déplorer la poursuite de la détérioration de la situation sur le terrain, notamment les événements récents qui se sont produits aux alentours de la mosquée dans la Vieille ville de Jérusalem. Le Pérou demande de nouveau à toutes les parties directement impliquées de modérer leurs actes et de s'engager sur la voie d'un dialogue constructif dans un cadre de respect du droit international et du droit international humanitaire.

Depuis 1947, année où le Pérou a été membre de la Commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine, nous avons maintenu une position constante et claire sur cette question. Le Pérou appuie la solution des deux États, avec des frontières sûres et mutuellement reconnues, comme base pour une coexistence pacifique. À cet égard, le Pérou encourage et appuie diverses initiatives de la communauté internationale visant à régler la question de Palestine, qui ont permis de conclure les accords de Madrid et d'Oslo. Le Pérou accueille avec satisfaction la réaffirmation, au sommet de la Ligue des États arabes, de l'engagement à promouvoir des négociations de paix orientées vers une solution à deux États. De même, nous estimons que la visite dans la région du Président des États-Unis d'Amérique durant son premier déplacement à l'étranger est susceptible de créer des conditions propices à la reprise du dialogue politique. Nous soulignons également les bons offices déployés par plusieurs pays d'Europe et d'Asie.

Le Pérou tient à souligner l'importance de la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), adoptée en décembre 2016, dans laquelle Israël est sommé de cesser ses activités de colonisation dans les territoires occupés depuis 1967. Cette pratique, qui s'est intensifiée au cours

des derniers mois, est contraire au droit international et met gravement en péril l'intégrité territoriale de l'État palestinien et, de ce fait, la solution des deux États.

Le Pérou reconnaît également le droit inaliénable d'Israël à préserver sa sécurité et son existence, notamment en exerçant son droit de légitime défense, qui doit cependant l'être dans le respect des principes de proportionnalité et de légalité. Conformément à la résolution 2334 (2016), le Pérou condamne dans les termes les plus énergiques les actes de terrorisme visant des civils, ainsi que l'apologie de leurs auteurs.

Le Pérou observe avec préoccupation la détérioration de la situation humanitaire dans la bande de Gaza. Les divisions extrêmes entre les dirigeants palestiniens, conjuguées à l'insuffisance des services de base et aux restrictions imposées par Israël, sèment le désespoir et sont à l'origine d'une propension aux discours haineux et de nouvelles flambées de violence plus graves. Il est urgent que la communauté internationale renforce son appui aux acteurs qui luttent contre cette situation dramatique.

Les rares avancées du processus de paix et l'aggravation des divergences font qu'il est indispensable que la communauté internationale se penche sur la question de Palestine avec un sentiment d'urgence renouvelé. L'ONU et le Conseil de sécurité, en particulier, ont un rôle extrêmement important à jouer. Quand nous siégerons au Conseil en tant que membre non permanent en 2018 et 2019, nous continuerons d'appuyer la facilitation d'un cadre d'entente minimal pour la reprise des négociations directes entre les parties et en vue d'améliorer la situation sur le terrain.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public.

L'Argentine a maintenu historiquement une position de principe en faveur du règlement des différends et des conflits par des moyens pacifiques, du respect du droit international, de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale des États, du rejet de l'acquisition de territoires par la force, de la confiance dans le rôle constructif et le pouvoir de persuasion de la communauté internationale en vue d'ouvrir la voie à une solution pacifique, juste et définitive.

La situation au Moyen-Orient, en particulier la question palestinienne, fait l'objet de l'attention du Conseil de sécurité depuis 1947 et reste à ce jour un des conflits les plus anciens et insolubles figurant au rang des préoccupations de la communauté internationale. Face à cette situation, nous devons nous demander ce que nous pouvons faire en tant que membres de la communauté internationale pour contribuer à un règlement juste et durable dans le cadre du Conseil. À cet égard, l'Argentine estime qu'il est capital de surmonter les divergences afin que les parties reprennent les négociations. Mon pays appuie énergiquement tous les efforts visant à réaliser la paix et la stabilité au Moyen-Orient, que ce soit dans le contexte du conflit israélo-palestinien ou de situations tout aussi graves dans d'autres pays de la région.

Cinquante ans après l'adoption de la résolution 242 (1967) d'importance historique, nous réaffirmons une fois de plus notre ferme appui à un règlement pacifique, définitif et intégral de la question palestinienne sur la base de la solution des deux États, des frontières de 1967 et des paramètres définis par les parties dans le cadre du processus de négociation. L'Argentine réitère son appui au droit du peuple palestinien à créer un État indépendant et viable, reconnu par la communauté internationale, ainsi qu'au droit d'Israël à vivre dans la paix avec ses voisins, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

De même, l'Argentine réaffirme sa préoccupation face à l'expansion persistante des implantations israéliennes illégales dans les territoires palestiniens occupés et exhorte Israël à cesser cette pratique, conformément à la résolution 2334 (2016) adoptée en décembre par le Conseil. La communauté internationale dans son ensemble s'est montrée très claire : les colonies sont contraires au droit international, entravent le processus de paix, affaiblissent la perspective d'une solution à deux États vivant dans la paix et la sécurité et favorisent ainsi la persistance d'un statu quo qui n'est pas viable. De même, nous estimons que les dirigeants palestiniens doivent prendre sincèrement en compte les préoccupations d'Israël en matière de sécurité. L'Argentine estime inadmissible que le Hamas et d'autres groupes palestiniens commettent des attaques contre des civils israéliens. Mon pays condamne dans les termes les plus énergiques tous les actes de terrorisme.

L'Argentine réaffirme le statut particulier de Jérusalem, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, et rejette toute mesure unilatérale visant à le modifier. Mon pays estime que la Ville sainte doit

être un lieu de rencontre et de paix et garantir aux pratiquants des trois grandes religions monothéistes – le judaïsme, le christianisme et l'islam – le libre accès à leurs lieux saints.

Malheureusement, au cours des derniers jours, la situation en matière de sécurité dans la ville de Jérusalem s'est gravement détériorée. La République argentine est préoccupée par l'aggravation de la violence et condamne la succession d'actes qui ont coûté la vie à plusieurs citoyens palestiniens et à des membres des forces de sécurité israéliennes. L'escalade du fanatisme et la violence qui en résulte ne doivent pas compromettre le droit des sociétés à vivre dans la paix et la liberté, dans le plein exercice de leurs droits civils. C'est pourquoi notre pays estime qu'aucune des parties ne doit prendre de mesures unilatérales de nature à modifier le statu quo.

Malheureusement, ce n'est pas la seule question qui nous préoccupe au Moyen-Orient. L'Argentine observe avec préoccupation l'évolution de la situation en Syrie, en particulier la situation humanitaire, et condamne tous les actes de violence, en particulier contre la population civile. Notre pays condamne le terrorisme sous toutes ses formes et désapprouve dans les termes les plus énergiques les actes terroristes de l'organisation qui s'est autoproclamée État islamique, ainsi que ceux du Front el-Nosra.

De même, nous condamnons fermement l'utilisation d'armes chimiques dans toutes les situations, en toutes circonstances et par quelque acteur que ce soit, et nous estimons que tous ceux qui sont responsables de leur utilisation doivent être jugés. À cet égard, nous appuyons les activités techniques impartiales de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU.

L'Argentine est favorable à un règlement politique en Syrie, sur la base du dialogue et de la diplomatie, ainsi que du respect du droit international et des principes de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale. Nous accordons à cet égard une grande importance aux négociations de Genève et d'Astana. La complémentarité de ces initiatives a permis d'accomplir des progrès considérables. De même, nous accueillons avec satisfaction l'accord conclu par les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et la Jordanie le 9 juillet en vue d'instaurer un cessez-le-feu dans le sud-est du territoire syrien.

Pour ce qui est de la situation en Iraq, nous prenons note avec satisfaction de la récente reconquête de la ville

de Mossoul par l'armée iraquienne. Nous regrettons les pertes humaines considérables qui sont la conséquence des actes terroristes de l'autoproclamé État islamique.

Nous tenons également à mentionner la crise entre les pays du Golfe, qui constitue un nouveau foyer de tensions dans la région et préoccupe notre pays. L'Argentine espère que toutes les parties concernées, avec lesquelles elle entretient des relations de coopération étroites, parviendront à trouver une solution, sur la base du dialogue et de négociations diplomatiques. Nous appuyons les efforts de médiation du Koweït, ainsi que les initiatives de divers acteurs de la communauté internationale visant à rapprocher les parties. Nous appelons à la modération et espérons que toute décision ou mesure sera prise conformément au droit international, en évitant de provoquer une escalade de la situation et de générer des conséquences sociales et économiques qui auraient une incidence néfaste sur la population civile. Nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et le considérons comme un ennemi commun dont nous devons triompher.

Ce n'est que grâce à une activité diplomatique accrue et à la négociation que la paix sera possible au Moyen-Orient. Le Conseil ne doit ménager aucun effort pour encourager les parties concernées dans ce sens, conformément aux paramètres reconnus par la communauté internationale : les résolutions pertinentes de l'ONU, la solution des deux États, les accords signés par les parties, la Feuille de route du Quatuor, l'Initiative de paix arabe, une solution mutuellement acceptable s'agissant du statut de Jérusalem et un règlement juste du problème des réfugiés.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Al Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à m'associer à la déclaration qui sera faite par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'occupation israélienne des terres palestiniennes est au cœur de tous les conflits au Moyen-Orient. Cette injustice qui se poursuit depuis plus de 70 ans a été exacerbée par les politiques agressives et expansionnistes d'Israël vis-à-vis des Palestiniens et de la région. Toute tentative visant à exclure cette question des débats du Conseil de sécurité revient tout simplement à nier les faits manifestes et les souffrances de populations innocentes.

Tout au long de son histoire, le régime israélien s'est défini par des actes d'agression à l'encontre de ses voisins et d'autres pays du Moyen-Orient et d'ailleurs, actes qui se sont produits au moins 14 fois depuis 1948. Enhardies par l'appui du nouveau Gouvernement des États-Unis, les autorités israéliennes remettent en question et en cause, plus que jamais auparavant, le droit inaliénable des Palestiniens à avoir leur propre patrie. Dans cette agression qui se poursuit au quotidien, le dernier épisode est un assaut brutal contre la nation opprimée de Palestine, sous prétexte d'empêcher les fidèles palestiniens d'entrer dans la mosquée Al-Aqsa. Le régime israélien a continué avec arrogance de violer de manière flagrante des dizaines de résolutions du Conseil de sécurité, de la résolution 54 (1948) à la résolution 2334 (2016), ainsi que de nombreuses autres résolutions adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil des droits de l'homme et les institutions des Nations Unies spécialisées dans les activités de peuplement illégales. Ces violations sont possibles parce que la communauté internationale fait preuve d'irresponsabilité en accordant une impunité totale au régime.

Israël continue également de bafouer tous les régimes internationaux conçus pour régir les armes de destruction massive en refusant d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques. Les armes nucléaires qu'il détient représentent la menace la plus grave qui soit pour la sécurité de chacun des États du Moyen-Orient. Les puissances mondiales, en particulier les États-Unis, sapent les efforts de stabilisation et de lutte contre le terrorisme dont elles se prétendent les champions en abandonnant d'innombrables quantités d'un matériel militaire de grande qualité qui tombent dans les mains d'acteurs étatiques et non étatiques irresponsables, au service de conceptions aventuristes du pouvoir. Les profits que ces pays riches engrangent grâce à ces transferts ont un coût énorme pour la sécurité de la région et sa population.

Les États-Unis et leurs alliés bombardent la Syrie et le Yémen, en se servant d'armes à sous-munitions et en imposant des blocus à l'aide humanitaire sous couvert de restaurer la légitimité. De telles actions portent les germes de nouveaux conflits. Le monde se souvient parfaitement de la dernière invasion des États-Unis au Moyen-Orient, qui, lancée sous des prétextes fallacieux alléguant la présence d'armes de destruction massive, a entraîné la mort de plus d'un demi-million de personnes

en Iraq et la renaissance de Daech. Quand le Conseil envisage-t-il de faire rendre des comptes à ceux qui ont créé et qui soutiennent les Taliban, Al-Qaida et Daech, ainsi que les groupes qui leur sont affiliés, ou pour leur rôle dans la prolifération des activités terroristes au Moyen-Orient et dans le monde entier?

L'Iran a toujours appuyé les efforts visant à régler le conflit syrien par la voie diplomatique et a plaidé en faveur de l'autodétermination du peuple syrien. L'assistance que nous apportons au Gouvernement syrien a trait à la lutte contre le terrorisme et à la désescalade. Notre participation au processus d'Astana, au Groupe international de soutien à la Syrie et au processus de Genève en témoigne. Nous continuons d'accueillir favorablement les efforts sincères faits pour contribuer à stabiliser la situation sur le terrain, car c'est la condition préalable de tout processus politique visant à permettre au peuple syrien de décider de son propre avenir.

Aujourd'hui, nous avons entendu des allégations infondées sur mon pays, que je rejette catégoriquement. Elles s'inscrivent dans le cadre d'une campagne de propagande et de désinformation contre l'Iran qui a été conçue et mise en œuvre avec frénésie par Israël et divers pays de la région, dont certains ont apporté un appui sans réserve à l'agression de Saddam Hussein contre l'Iran.

Pour terminer sur une note positive – elles sont rares –, je voudrais présenter nos sincères félicitations aux courageux peuple et Gouvernement irakiens pour la libération de Mossoul, arraché aux mains du groupe terroriste takfiriste Daech, qui a ravagé non seulement l'Iraq mais toute la région.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne à présent la parole à la Chargée d'affaires par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M^{me} Adamson (*parle en anglais*) : L'Albanie, pays candidat, la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, souscrivent à la présente déclaration.

Le processus de paix au Moyen-Orient est toujours une priorité cruciale de l'Union européenne, dont les positions n'ont pas changé. Nous ne voyons aucune autre option qu'une solution négociée de deux États, qui réponde aux aspirations légitimes des deux parties – notamment aux besoins des Israéliens et des Palestiniens en matière de sécurité et à l'aspiration des

Palestiniens à créer leur propre État souverain –, qui mette fin à l'occupation commencée en 1967 et qui règle toutes les questions relatives au statut permanent. La résolution 2334 (2016), tout en rappelant toutes les précédentes résolutions du Conseil sur la question depuis 1967, a de nouveau énoncé les principales menaces à la viabilité d'une solution des deux États, comme la poursuite des activités de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Elle condamne également sans équivoque tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, ainsi que tous les actes de provocation, d'incitation à la violence et de destruction.

L'évolution récente de la situation dans la Vieille ville de Jérusalem et aux alentours, ainsi qu'en Cisjordanie, pose un risque réel de nouvelle escalade. Trois Palestiniens ont été tués au cours d'affrontements violents avec les Forces de sécurité israéliennes vendredi. Ces incidents doivent faire l'objet d'une enquête approfondie. Au cours d'une attaque terroriste en Cisjordanie dans la nuit de vendredi à samedi, trois Israéliens ont été assassinés par un jeune Palestinien alors qu'ils célébraient le dîner du Shabat. Rien ne saurait justifier un crime aussi odieux. Depuis lors, d'autres attaques ont été commises en Israël et en Jordanie, et deux Jordaniens ont perdu la vie. L'Union européenne condamne fermement les actes de terreur, exprime ses regrets pour toutes les vies innocentes qui ont été perdues du fait de la violence et souhaite un prompt rétablissement aux blessés.

Nous avons apprécié que le Président Abbas condamne l'attaque contre des policiers israéliens dans la vieille ville de Jérusalem, un lieu saint pour trois religions, et que le Premier Ministre Netanyahu assure que le statu quo au Haram el-Charif/mont du Temple serait préservé. Il est vital à présent de veiller à ce que tous les dirigeants politiques, religieux et communautaires agissent de manière responsable, rétablissent le calme et s'abstiennent de tout acte ou propos susceptible d'aggraver davantage les tensions. La poursuite de la coopération entre Israël et l'Autorité palestinienne est d'une importance cruciale si nous voulons empêcher de nouvelles violences et pertes en vies humaines. Nous encourageons Israël et la Jordanie à travailler de concert pour trouver des solutions et garantir la sécurité pour tous, respecter le caractère sacré des lieux saints et maintenir le statu quo, eu égard au rôle spécial que joue le Royaume hachémite, comme il est reconnu dans le Traité de paix qu'il a signé avec Israël.

En outre, l'Union européenne s'oppose fermement aux récentes décisions israéliennes de donner suite aux plans de construire des milliers de logements dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et souligne que le Conseil de sécurité a exigé à plusieurs reprises qu'Israël mette fin immédiatement et intégralement à toutes les activités de peuplement. Les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé sont une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la paix, et elles menacent de rendre impossible la solution des deux États.

L'Union européenne suit de près l'aggravation de la situation à Gaza. Nous saluons les efforts de médiation déployés par l'ONU et l'Égypte pour faciliter l'acheminement de l'assistance humanitaire et de carburant dans la bande de Gaza. L'Union européenne va continuer de fournir une aide humanitaire et au développement à Gaza. Une Autorité palestinienne unique, légitime et démocratique, ayant le plein contrôle sur Gaza, est essentielle pour parvenir à un État palestinien viable.

L'Union européenne est prête à soutenir tous les efforts sérieux pour rétablir la paix. Nous accueillons positivement les efforts continus des États-Unis et du Quatuor, y compris la tenue d'une réunion des différents envoyés le 13 juillet. Nous rappelons l'importance de l'Initiative de paix arabe, qui fournit des éléments clefs pour un règlement global du conflit israélo-arabe.

J'en viens à présent au Liban et à l'approbation d'une nouvelle loi électorale par le Parlement le 16 juin, sur la base de laquelle des élections législatives seront organisées en mai 2018. La tenue d'élections législatives pacifiques, régulières et transparentes sera déterminante pour garantir le bon fonctionnement des institutions démocratiques libanaises. Au cours du Conseil d'association tenu la semaine dernière entre l'Union européenne et le Liban, l'Union a salué l'effort exceptionnel et extraordinaire consenti par le Liban pour accueillir plus d'un million de réfugiés syriens. Nous nous sommes engagés à maintenir le niveau de notre appui en 2018 et 2019. L'Union européenne et le Liban ont convenu que la seule solution durable à long terme pour les réfugiés et les déplacés syriens au Liban est leur retour en toute sécurité dans leur pays d'origine, conformément à toutes les normes du droit international humanitaire, tout en tenant compte des intérêts des pays d'accueil, à mesure que les conditions d'un tel retour sont remplies.

En Syrie, nous espérons que la mise en œuvre de l'accord sur les zones de désescalade en vue de la cessation des hostilités dans l'ensemble du pays et d'un accès humanitaire sans entrave aidera à faciliter les pourparlers entre Syriens menés sous les auspices de l'ONU à Genève. Jusqu'à présent, Damas a refusé de s'engager véritablement dans ces négociations. L'Union européenne continue de demander un accès humanitaire total et sans entrave et qu'il soit répondu de toutes les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui ont été commises. L'Union européenne vient d'allouer 1,5 million d'euros au Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Ce n'est que lorsqu'une transition crédible sera solidement sur les rails que l'Union européenne sera disposée à aider à la reconstruction de la Syrie.

En Iraq, la libération de Mossoul a été une étape très symbolique dans la défaite de Daech, même si elle ne marque pas la fin des opérations militaires. Plusieurs zones très sensibles restent à reprendre à Daech. Mais même lorsque ce sera chose faite, la défaite territoriale de Daech n'est qu'un des défis à relever. Gagner la paix au sein de la population est une tâche tout aussi difficile et urgente pour le Gouvernement iraquien. L'Union européenne appelle le Gouvernement fédéral iraquien et le Gouvernement de la Région du Kurdistan à renforcer leur coopération en matière de sécurité dans la campagne pour libérer Mossoul et à engager un dialogue constructif sur toutes les questions relatives aux volets politique et économique, y compris celles des frontières intérieures contestées. Il faut impérativement éviter les mesures unilatérales.

Enfin, l'Iraq a besoin de l'appui de la communauté internationale pour relever tous ces défis gigantesques. L'Union européenne s'est engagée à fournir un tel appui et intensifie ses efforts en ce sens. Plus de 200 millions d'euros sont programmés pour 2017. Une mission de politique de sécurité et de défense commune va être déployée pour conseiller le Gouvernement et l'aider à procéder à la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que pour répondre aux besoins humanitaires et de stabilisation.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Begeç (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous avons souligné à maintes reprises au Conseil de sécurité que le conflit israélo-palestinien reste le principal obstacle à une paix durable dans la région. Les événements récents à Jérusalem doivent nous rappeler à tous que nous ne devrions jamais oublier ce fait. À cet égard, nous regrettons toutes les pertes de vie humaine et condamnons toutes les violences.

La priorité immédiate doit être une désescalade rapide et une démonstration de retenue de la part de toutes les parties. Il ne faut pas considérer qu'il s'agit d'un nouvel épisode dans une série d'accrochages sans fin et donc rester les bras croisés en attendant que les choses se tassent. Parallèlement, nous devons tous reconnaître à quel point il est important de préserver le statut historique et le caractère sacré du Haram el-Charif pour le monde islamique. Les tentatives de changer le statu quo mettent en péril la coexistence pacifique. Jérusalem, une ville sainte pour l'islam, le judaïsme et le christianisme, doit être traitée avec le plus grand respect. La fermeture de l'esplanade des Mosquées pendant plusieurs jours et la décision ultérieure d'installer des détecteurs de métaux à ses entrées ainsi que d'autres restrictions à l'accès des musulmans sont inacceptables. Ces erreurs, de même que l'usage disproportionné de la force contre les Palestiniens qui priaient dans la rue, sont totalement injustifiables.

Nous espérons qu'Israël entendra les appels de la communauté internationale, s'acquittera de ses obligations juridiques en tant que Puissance occupante à Jérusalem-Est et lèvera toutes les restrictions qui limitent l'accès au Haram el-Charif. À cet égard, la décision d'Israël de retirer les détecteurs de métaux est un pas dans la bonne direction. Il est indispensable de revenir fidèlement à la lettre et à l'esprit du statu quo pour le retour au calme. C'est une question de liberté de religion et de liberté de culte.

Cette sombre situation traduit bien les effets profonds de l'absence d'espoirs de paix réels. Seule une paix juste, globale et durable, qui conduirait à la création d'un État de Palestine indépendant sis dans les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale, peut garantir la paix et la sécurité pour les deux camps. Dans ce contexte, les mesures contraires au droit international, en particulier les activités de peuplement, qui constituent un obstacle à la solution des deux États, doivent être abandonnées.

Pour parvenir à une paix durable, il importe également que les Palestiniens soient capables

d'exprimer leurs revendications légitimes dans l'unité. La Turquie est déterminée à poursuivre ses efforts à cette fin et appuie les initiatives qui respectent les paramètres établis, y compris les résolutions pertinentes de l'ONU et l'Initiative de paix arabe.

Pleinement consciente de la situation humanitaire désastreuse qui règne en Palestine, en particulier à Gaza, la Turquie poursuit ses efforts pour améliorer les conditions de vie des Palestiniens grâce à des projets d'aide au développement et de reconstruction. La troisième cargaison turque de 10 000 tonnes d'aide humanitaire est arrivée à Gaza en juin. Tout en cherchant les moyens de remédier à la grave pénurie grave en eau et en électricité à Gaza et en réponse à l'appel du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, la Turquie a alloué 500 000 dollars au fonds humanitaire du territoire palestinien occupé pour l'achat d'urgence de carburant afin que les services essentiels puissent continuer de fonctionner. En outre, nous continuons à soutenir le travail de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, compte tenu de son rôle essentiel dans la vie des réfugiés de Palestine.

Dès les premières heures du conflit syrien, la Turquie a entrepris d'intenses efforts pour faire cesser la violence en Syrie et parvenir à une solution politique fondée sur le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe), tel qu'énoncé dans la résolution 2254 (2015). Bien qu'une transition politique véritable soit le seul moyen de mettre fin au conflit syrien, les négociations en ce sens ne peuvent pas aboutir si les combats se poursuivent. C'est pourquoi, nous avons facilité, avec la Fédération de Russie et l'Iran, un cessez-le-feu national dont nous sommes aussi les garants. Les réunions d'Astana, qui viennent compléter et faciliter le processus politique de Genève dirigé par l'ONU, visent à consolider le cessez-le-feu et à obtenir l'adoption de mesures de confiance.

Au cours de la quatrième série de réunions de haut niveau, tenue à Astana les 3 et 4 mai, un mémorandum sur la création de zones de désescalade dans plusieurs parties de la Syrie a été adopté. Les questions relatives à la délimitation et à l'administration de ces zones de désescalade vont être réglées par le groupe de travail conjoint formé par les trois garants. Le net recul de la violence sur le terrain a permis d'instaurer un climat propice à la tenue des trois dernières séries de pourparlers à Genève. L'opposition a de nouveau démontré sa

maturité politique et fait la preuve de sa crédibilité en s'engageant dans des discussions réelles et en multipliant les contacts avec les différents groupes. Les représentants du régime ne devraient pas être autorisés à maintenir leur intransigeance et à empoisonner les pourparlers à venir par leurs violations sur le terrain et leur discours nocif à la table de négociation.

Seule une stratégie multidimensionnelle peut permettre à la fois d'éliminer le terrorisme et de stabiliser la Syrie. La volonté de la Turquie de lutter contre Daech et d'autres organisations terroristes telles que le Parti de l'Union démocratique et les Unités de protection populaire kurdes reste ferme. Les mesures unilatérales qui menacent l'unité, l'intégrité territoriale et la structure démographique de la Syrie ainsi que les efforts d'expansion territoriale à des fins de levier politique sont inacceptables. Nous ne pouvons nous permettre de répéter à Raqqa les erreurs faites à Manbej. Avec ses partenaires, la Turquie poursuivra ses efforts pour apporter une réponse au sort des Syriens et trouver une solution au conflit qui réponde à leurs aspirations légitimes.

Nous tenons à féliciter les forces de sécurité iraqiennes d'être parvenues à libérer Mossoul de Daech. Nous sommes convaincus que c'est un processus de réconciliation nationale ouvert à tous qui permettra de rétablir définitivement la paix et la stabilité en Iraq. Les actions unilatérales qui remettent en question l'intégrité territoriale et l'unité politique de l'Iraq ne mèneront qu'à plus d'instabilité et auront des conséquences négatives.

Pour ce qui est de l'avenir proche, la Turquie est prête à contribuer aux efforts de reconstruction de Mossoul et à l'élimination des conditions qui ont conduit à l'émergence de Daech et d'autres organisations radicales.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

M^{me} Scott (Namibie) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays, la Chine, à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet 2017, et vous remercier d'avoir organisé le présent débat sur l'important sujet qu'est la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous remercions aussi M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les 50 années d'occupation en Palestine ont vu des cycles de violence apparemment sans fin. Notre débat ici, au Conseil de sécurité, concentre notre attention sur la recherche d'un règlement pacifique de cette situation complexe. Lors du Forum des Nations Unies visant à marquer la cinquantième année de l'occupation, qui a eu lieu les 29 et 30 juin sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le Secrétaire général a vu juste en affirmant qu'en mettant fin à cette situation de conflit, un moteur essentiel de l'extrémisme violent et du terrorisme dans la région du Moyen-Orient serait éliminé. Rares sont ceux qui en disconviendraient. En fait, l'appel du Secrétaire général doit être entendu en tant qu'appel à retourner aux négociations directes pour régler les questions liées au statut final, conformément aux résolutions des Nations Unies, aux accords antérieurs et au droit international, avec la solution des deux États comme base de la paix.

La Namibie appelle Israël à se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité et à mettre en œuvre les accords sur la solution des deux États, basée sur les frontières de 1967. En appelant à la paix et au dialogue en vue de trouver un règlement à la question d'un État de Palestine, la Namibie s'est rangée aux côtés des autres Membres de l'ONU. C'est pourquoi elle se félicite de la décision d'Israël d'enlever les détecteurs de métal, et appelle au respect des lieux saints à Jérusalem. La Namibie demande aussi à Israël de renoncer à la construction de colonies de peuplement en violation d'accords et de résolutions antérieurs des Nations Unies, notamment la résolution 2334 (2016), qui constitue un affront continu à la dignité des Palestiniens et à leur droit de posséder des biens.

La Namibie appréhende aussi la poursuite des tensions qui semblent entraîner une polarisation dangereuse et globale et conduire à l'extrémisme violent. Les conflits en Syrie et au Yémen, conjugués au terrorisme qui sévit au Moyen-Orient, causent d'indicibles souffrances et une crise humanitaire égales à certaines des pires que le monde ait connues. Nous demandons instamment à toutes les parties au Moyen-Orient d'œuvrer sérieusement à faire taire les armes.

Une fois encore, nous demandons au Gouvernement israélien de cesser de détruire, en guise de punition, les maisons et l'infrastructure palestiniennes, ainsi que de construire des colonies illégales dans le territoire occupé. Nous appelons toutes les parties à aller à la table du dialogue – et non à s'en éloigner – ainsi qu'à faire des compromis afin de rechercher une paix juste et une

solution au conflit. La Namibie appelle une fois de plus au retrait total et inconditionnel d'Israël des territoires palestiniens occupés, notamment de Jérusalem-Est. Nous engageons la communauté internationale à faciliter la création d'un État palestinien basé sur les frontières de 1967.

La Namibie se tient aux côtés du peuple palestinien dans ses efforts résolus visant à exercer son droit inaliénable à l'autodétermination, à la justice, à la liberté et à l'indépendance par des moyens politiques, diplomatiques, pacifiques et non violents. Nous demandons à tous les autres États Membres de l'ONU d'appuyer toute délibération qui aboutirait à la fin d'un demi-siècle d'occupation et verrait les Palestiniens exercer leurs droits inaliénables à un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, en tant que membre de plein droit de l'ONU et de ses institutions spécialisées.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : La délégation indonésienne est heureuse de participer au présent débat du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Nous remercions le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son exposé détaillé.

Cette année, nous marquons la cinquantième année de l'occupation de la Palestine par Israël. Mais ce n'est pas un anniversaire heureux. Jour après jour, le blocus imposé à Gaza, le mur illégal construit en Cisjordanie, l'extension agressive et illégale des colonies de peuplement, les châtiments collectifs infligés aux Palestiniens, le recours perpétuel à la violence, le refus opposé à l'autodétermination du peuple palestinien, et le manque d'accès aux ressources naturelles, continuent d'aggraver la situation sur le terrain. Il en résulte que le conflit pose une menace continue à la paix et à la sécurité internationales. À cet égard, les membres de la communauté internationale doivent s'engager à chercher un règlement juste et durable, tel qu'envisagé dans la solution des deux États.

Aujourd'hui, une fois encore, nous réaffirmons notre foi en la résolution 2334 (2016) de décembre 2016, et appelons à sa pleine mise en œuvre, sans entrave aucune. Nous devons nous rappeler que, visant à éliminer les obstacles sur la voie de la paix, le Conseil a dans sa sagesse condamné l'établissement de colonies

de peuplement dans le territoire palestinien occupé depuis 1967. Il a affirmé qu'elles étaient non seulement illégales mais qu'elles constituaient aussi une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la concrétisation de la solution des deux États et à l'instauration d'une paix juste, durable et globale. Malheureusement, non seulement Israël continue de défier le Conseil, mais nous, États Membres, n'avons pas encore reçu le rapport de fond publié par le Secrétaire général concernant la mise en œuvre de la résolution. Nous nous joignons à tous ceux qui croient que c'est là une norme minimale pour aller de l'avant.

Il est bien établi qu'à peine trois mois après l'adoption de la résolution 2334 (2016), le Gouvernement israélien a annoncé la construction d'une nouvelle colonie - la première en deux décennies - à Emek Shilo en Cisjordanie, comme pour défier le Conseil. Toutefois, en marquant le cinquantième anniversaire de l'occupation ici à l'ONU le mois dernier, nous avons observé, fait remarquable, une interaction accrue entre les parties prenantes, en particulier entre jeunes Palestiniens et Israéliens, ainsi qu'un meilleur appui, et non seulement de la part des jeunes des communautés juives des États-Unis et d'Israël. Nous pensons que c'est un bon signe qui augure d'un meilleur avenir. Nous croyons fermement que les enfants palestiniens méritent le droit d'être libres sur leur propre terre, non moins que les enfants israéliens sur leur terre.

Il nous faut continuer de fournir un appui aux Palestiniens afin qu'ils ne soient pas laissés à la traîne, d'où la nécessité de soutenir les activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, notamment en veillant à le doter continuellement des moyens dont il a besoin.

Il est très significatif que le présent débat intervienne à la suite d'une nouvelle forme d'agression israélienne contre les Palestiniens en territoire occupé, à savoir la fermeture de la mosquée Al-Aqsa. Essentiellement, toute attaque contre la mosquée Al-Aqsa doit être considérée comme le franchissement d'une très dangereuse ligne rouge. Le Gouvernement et le peuple indonésiens la condamnent fermement, comme nous condamnons tout acte d'agression susceptible de porter atteinte à tout lieu saint. La fermeture d'Al-Aqsa non seulement aggrave la situation dans le territoire palestinien occupé, mais signale aussi au monde combien Israël souhaite s'éloigner de la solution des deux États. La fermeture d'Al-Aqsa constitue un acte

flagrant d'Israël qui s'inscrit dans le cadre de ses efforts continus visant à modifier le caractère géographique et démographique de Jérusalem.

La communauté internationale doit s'opposer aux tentatives de la force d'occupation de modifier le statu quo dans la Ville sainte, en violation du droit international et du droit international humanitaire. La fermeture est une violation flagrante de la liberté de religion et du droit de prier. Les efforts incessants visant à réduire et à entraver la capacité des fidèles d'accéder à la mosquée non seulement vont à l'encontre de tous les principes fondamentaux de la décence, mais aggravent aussi la situation, non seulement à Jérusalem mais partout dans le monde. Ils créeront plus de divisions, de méfiance et d'animosité qui mèneront au radicalisme et à l'extrémisme. C'est pourquoi ma délégation exhorte les deux parties à s'efforcer honnêtement de réduire les tensions, de rétablir le calme, de mettre fin à la crise et de chercher une solution qui garantirait la sûreté et la sécurité publiques sur le site, tout en maintenant le statu quo dans la Ville sainte.

Si besoin est, la communauté internationale pourrait envisager que la sainte mosquée Al-Aqsa reste sous la protection et la supervision internationales des Nations Unies de manière à garantir que les fidèles puissent se livrer à leurs activités religieuses dans la paix et l'harmonie. Nous devons veiller à ce qu'un mécanisme international soit en place pour prévenir toute récurrence des actions impulsives d'Israël, comme la fermeture de la mosquée Al-Aqsa.

Certes, ma délégation ne tolérera pas le recours à la violence, mais elle ne peut pas non plus – je le répète, ne peut pas – tolérer les violations et les atteintes systématiques aux droits fondamentaux des Palestiniens, notamment celui d'observer leurs pratiques religieuses, et à leur dignité même d'être humains. Les droits de l'homme ne sont pas des droits de l'homme tant que la puissance occupante ne permettra pas aux Palestiniens d'exercer leurs droits fondamentaux. À cet égard, je dis encore une fois que c'en est assez.

Pour terminer, je voudrais souligner le fait qu'à moins qu'Israël ne fasse preuve d'une volonté réelle de parvenir à une solution durable à deux États, nous continuerons d'être confrontés à d'innombrables crises. Le monde ne peut pas survivre à une succession sans fin de nouvelles crises. Devrons-nous attendre encore 50 ans pour voir une Palestine libre et indépendante? Comme tout pays épris de paix ayant une conscience et

le souci de l'humanité, l'Indonésie continuera d'appuyer sans relâche la cause palestinienne.

Enfin, il est triste de voir comment vivent les Palestiniens à Jérusalem. Après avoir perdu des enfants, des familles, des biens et des terres, ils ont maintenant perdu le droit de prier dans la plus sainte des mosquées. Que reste-t-il de la dignité humaine?

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Nous remercions la présidence chinoise d'avoir organisé cet important débat public. Nous remercions également M. Nickolay Mladenov de son exposé fort important devant le Conseil de sécurité.

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela, au nom du Mouvement des pays non alignés, et à celle faite par le représentant de l'Ouzbékistan, au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Cette séance périodique se tient alors que de tristes incidents se sont produits et que nous assistons à une dangereuse escalade de la violence dans les territoires palestiniens occupés, en particulier à Jérusalem. Il s'agit d'une escalade contre laquelle nous avons mis en garde la communauté internationale. Étant donné la volonté d'Israël de transformer le conflit en un conflit religieux, et les mesures de sécurité arbitraires et contraignantes qui ont été imposées par les autorités d'occupation israéliennes sur l'esplanade des Mosquées, force est de constater que ces actes constituent une violation des normes et des instruments internationaux. Il va sans dire que tant que la cause palestinienne demeurera sans solution et que l'occupation se poursuivra, il y aura de nouvelles violences à l'avenir. Si le Conseil ne met pas fin aux pratiques israéliennes, c'est comme si l'on encourageait Israël à poursuivre ses pratiques et ses agressions.

L'État du Koweït condamne fermement les violations du droit international, de la légitimité internationale et des engagements internationaux commises par Israël en tant que Puissance occupante de Jérusalem. En outre, mon pays rejette catégoriquement toutes les politiques et tous les plans israéliens illégaux visant à judaïser la Ville sainte, à miner son identité arabe, à saper sa composition démographique et à l'isoler de son environnement palestinien. Ces violations constituent une menace flagrante à la paix et à la sécurité internationales. C'est pourquoi nous

appelons la communauté internationale à prendre ses responsabilités et à adopter une position ferme face aux exactions criminelles commises par Israël à Jérusalem, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 478 (1980) et la résolution 2334 (2016), qui rejette tout changement à Jérusalem. Nous appelons par ailleurs la communauté internationale à mettre un terme à toutes ces violations et à bloquer toute tentative faite par Israël de modifier le statu quo historique des lieux saints. Nous devons préserver le statut religieux de ces lieux de culte afin que les fidèles puissent prier loin de la violence, des menaces et des provocations. Israël doit lever les difficultés et tous les obstacles.

Toutes les mesures prises par la Puissance occupante pour retirer les portiques électriques sur l'esplanade des Mosquées ne sont pas acceptables, car elles sont insuffisantes. On sait qu'Israël compte prendre d'autres mesures minant le statu quo. Les pratiques d'Israël, la Puissance occupante, dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, sont contraires à ses engagements juridiques découlant des instruments et traités internationaux, notamment la quatrième Convention de Genève de 1949. La communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent rejeter et condamner ces pratiques. Nous devons rejeter toutes les mesures prises par Israël pour fermer la mosquée Al-Aqsa et mettre en place des obstacles qui empêchent le peuple palestinien de pratiquer sa religion.

Le Conseil de sécurité doit protéger le peuple palestinien, dont les droits fondamentaux ont été violés par la Puissance occupante. Les Palestiniens sont victimes d'attaques terroristes de la part des colons et des juifs ultraorthodoxes. Pour terminer, l'État du Koweït refuse toutes les mesures unilatérales israéliennes visant à changer la situation sur le terrain et sapant la solution à deux États dans les frontières de 1967. Je réaffirme que la paix tant attendue doit commencer par la fin de l'occupation, qui dure depuis 50 ans, et ce, en se fondant sur les résolutions de la légitimité internationale, le principe de la terre contre la paix, la feuille de route et l'Initiative de paix arabe, qui a été adoptée par tous les pays arabes au Sommet de Beyrouth en 2002. Cette initiative prévoit le retrait d'Israël de tous les territoires palestiniens, syriens et libanais occupés depuis 1967, ce qui permettrait de traiter tous les dossiers sur le statut final, d'octroyer au peuple palestinien l'exercice de tous ses droits et de créer un État indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale. À cet égard, nous appelons la communauté internationale

à appliquer les résolutions pertinentes, en particulier la résolution 2334 (2016), qui condamne les colonies de peuplement et la confiscation de terres et appellent à la fin de l'occupation israélienne.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Mgr Kassas (*parle en arabe*) : Le Saint-Siège félicite la présidence de la République populaire de Chine d'avoir appelé l'attention du Conseil de sécurité et de la communauté internationale sur cette question aujourd'hui.

Malgré les nombreux défis auxquels le Moyen-Orient est confronté de nos jours, on ne peut permettre que le processus de paix israélo-palestinien soit relégué au second plan des priorités de la communauté internationale et du Conseil de sécurité. Le Saint-Siège réaffirme son ferme appui à la solution des deux États, qui permettrait à l'État d'Israël et à un État palestinien d'exister côte à côte en paix à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Si nous voulons qu'Israël et la Palestine jouissent de la sécurité, de la prospérité et d'une coexistence pacifique, il n'y a pas d'autre voie qu'un règlement négocié conduisant à une solution mutuellement convenue qui aura été directement négociée entre Israéliens et Palestiniens, avec l'appui ferme et impartial de la communauté internationale.

Pour que ce processus puisse avoir lieu et être couronné de succès, les Israéliens et les Palestiniens doivent s'entendre sur des mesures concrètes en vue de réduire les tensions et de désamorcer la violence sur le terrain. Les deux parties doivent s'abstenir de toute action, y compris en ce qui concerne les colonies de peuplement, qui va à l'encontre de leur engagement déclaré en faveur d'une solution négociée.

La solution des deux États exigera également de toutes les factions palestiniennes qu'elles fassent preuve d'une volonté politique unie et œuvrent de concert pour répondre aux besoins de leurs populations. Un front palestinien uni démontrerait l'engagement des Palestiniens en faveur d'un règlement négocié pacifiquement et serait essentiel à la prospérité économique, à la cohésion sociale et à la stabilité politique d'un État palestinien.

Le Saint-Siège déplore profondément les pertes en vies humaines et en biens dans de nombreuses régions du Moyen-Orient par suite de guerres et de conflits,

en particulier en Syrie, au Yémen et dans la région septentrionale de l'Iraq, où la situation humanitaire tragique appelle à un renouvellement de l'engagement de chacun afin de parvenir à un règlement politique de ces conflits. Le pape François apprécie à leur juste valeur les efforts inlassables déployés par ceux qui cherchent à trouver une solution politique au conflit en Syrie. Il encourage tous les acteurs à œuvrer en faveur d'un processus politique dirigé par les Syriens, conduisant à une transition pacifique et inclusive, fondée sur les principes du Communiqué de Genève du 30 juin 2012 (S/2012/522, annexe).

Les communautés chrétiennes existent depuis plus de 2000 ans dans la région, et elles ont coexisté pacifiquement avec d'autres communautés. Dans ce contexte, le Saint-Siège exhorte la communauté internationale, par l'entremise du Conseil de sécurité, à ne pas les oublier. Le Saint-Siège estime que l'état de droit, notamment le respect de la liberté de religion et l'égalité devant la loi, sur la base du principe de citoyenneté et indépendamment de la race, de l'origine ethnique ou de la religion, est fondamental pour l'instauration et le maintien d'une coexistence pacifique et fructueuse entre personnes, communautés et pays.

Nous ne devons pas oublier Jérusalem, une ville sacrée pour les juifs, les chrétiens et les musulmans. Le statu quo historique des lieux saints est une question extrêmement sensible. Le Saint-Siège confirme sa position en conformité avec la communauté internationale et réitère son soutien concernant une solution globale, juste et durable à la question de Jérusalem. À cet égard, le Saint-Siège réaffirme l'importance d'un statut spécial internationalement garanti afin d'assurer la liberté de religion et de conscience de tous ses habitants, ainsi qu'un accès sûr, libre et sans entrave aux lieux saints pour les fidèles de toutes les religions et nationalités.

Aussi récemment que dimanche dernier, durant la prière de l'Angélus sur la place Saint-Pierre, le pape François, qui est profondément préoccupé par la situation à Jérusalem, a lancé un vibrant appel à la modération et au dialogue, priant pour que tous puissent être inspirés par la détermination à œuvrer pour la réconciliation et la paix.

Nous appelons le Conseil à répondre d'urgence à ses obligations afin de redonner espoir en la possibilité d'une paix et de faire de cette paix une réalité.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Mminele (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux autres États Membres pour vous exprimer notre gratitude, Monsieur le Président, ainsi qu'à la délégation chinoise, d'avoir convoqué ce débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

L'Afrique du Sud s'associe à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Cette année marque le cinquantième anniversaire de l'occupation israélienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. La grande majorité de la population palestinienne a vécu toute sa vie sous occupation israélienne. Au cours des 50 dernières années, les civils ont été privés de leur dignité et de leurs droits fondamentaux à la liberté de circulation, à l'éducation, aux soins de santé et même au droit à la vie. Chaque jour qui passe, le nombre de Palestiniens ayant besoin d'une aide humanitaire augmente. La situation à Gaza est encore plus désespérée. La conclusion du rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, selon laquelle la zone risque d'être inhabitable dans moins de cinq ans si les tendances économiques actuelles se poursuivent, est en train de devenir d'autant plus réelle.

Le Conseil de sécurité est saisi de la question du Moyen-Orient, en particulier de la question de Palestine et d'Israël, depuis plus de 70 ans. Le peuple palestinien continue de se tourner vers l'Organisation des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, pour qu'elle les aide à réaliser leur droit à l'autodétermination. Le conflit israélo-palestinien est devenu fermement enraciné au fil des décennies. Il est attendu depuis longtemps du Conseil qu'il assume sa responsabilité en vertu de la Charte des Nations Unies de maintenir la paix et la sécurité internationales et de lutter contre les tendances négatives qui menacent la paix et la solution des deux États. Le Conseil de sécurité doit renouveler son engagement de rester fidèle à son mandat et de contribuer à régler le conflit.

Il est devenu clair que le conflit entre Israël et la Palestine alimente l'ensemble de la dynamique régionale, en ayant un effet négatif sur la paix, le développement économique, le progrès sociopolitique et la sécurité dans l'ensemble de la région. Par conséquent, le processus de paix au Moyen-Orient reste l'une des questions centrales qui définissent les relations internationales dans la région et dans le monde.

L'Afrique du Sud appelle à la mise en œuvre effective et immédiate de la résolution 2334 (2016), qui réaffirme que la création par Israël de colonies de peuplement n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États vivant côte à côte, en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Nous appelons Israël à arrêter immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement, comme l'exige la résolution, et rappelons à Israël qu'aucune modification aux frontières du 4 juin 1967 ne sera reconnue, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que celles convenues par les parties par la voie de négociations.

Ma délégation est parfaitement consciente que les chances de parvenir à la solution des deux États s'amenuisent peu à peu. La poursuite des activités de peuplement israéliennes dans les territoires occupés est un obstacle majeur à un retour à la table des négociations et une grave menace pour l'existence même d'un futur État palestinien, ainsi que pour un État d'Israël vivant dans la sûreté et la sécurité. Chaque colonie de peuplement enlève des terres aux Palestiniens, qui ont besoin de maisons, de terres arables et d'autres infrastructures.

L'Afrique du Sud a une longue histoire de solidarité avec le peuple palestinien et appuie la cause palestinienne. Nous sommes fermement convaincus que la seule solution juste à la question palestinienne est un État de Palestine indépendant, souverain, viable et uni, avec Jérusalem-Est pour capitale, fonctionnant à l'intérieur de frontières sûres et reconnues et vivant côte à côte et en paix avec Israël et ses autres voisins, comme cela a été approuvé dans la Feuille de route du Quatuor, les principes du Mandat de la Conférence de Madrid, l'Initiative de paix arabe et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

L'Afrique du Sud s'inquiète de l'arrestation, puis de la détention, sans chef d'accusation ni jugement, de M^{me} Khalida Jarrar, membre du Conseil législatif palestinien, qui a été arrêtée à Ramallah le 2 juillet par les forces d'occupation militaires israéliennes, et demande sa libération immédiate. Israël est signataire de la quatrième Convention de Genève, qui prévoit le droit à un procès équitable et le droit de l'inculpé de se défendre. Nous appelons Israël à respecter les dispositions de la Convention en tant que force d'occupation.

L'Afrique du Sud est également profondément préoccupée par l'escalade des tensions et des affrontements violents qui se déroulent à l'intérieur et

autour de la vieille ville de Jérusalem. Compte tenu des sensibilités particulières entourant les lieux saints de Jérusalem et de la nécessité d'assurer la sécurité, le Quatuor a appelé toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue, à s'abstenir de tout acte de provocation et à s'employer à apaiser la situation.

Nous sommes fermement convaincus qu'il n'est pas possible de permettre que la situation sur le terrain reste inchangée, car elle demeure un obstacle à la sécurité, à la paix, à la stabilité et au développement de l'ensemble du Moyen-Orient. L'Afrique du Sud estime que mettre fin à l'occupation est autant dans l'intérêt d'Israël que de la Palestine, et nous appelons les deux parties à prendre des mesures concrètes en ce sens. Le processus de paix n'a récemment pas évolué. La communauté internationale doit s'engager de nouveau à relancer le processus de paix, qui est à l'arrêt, sur la base de la légalité internationale et de l'obligation de répondre de ses actes.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Nous voudrions commencer par féliciter la Chine, pays avec lequel nous entretenons des relations amicales, de son accession à la Présidence. Nous remercions également M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, pour le travail qu'il accomplit dans le cadre du mandat qui lui est confié.

La crise au Moyen-Orient dure depuis 70 ans. Aucune solution juste ou durable ne se profile à l'horizon, et le processus de paix est au point mort. La population de notre région aspire plus que jamais à la paix et à la stabilité. Dans le même temps, elle est confrontée à un nouveau cycle d'escalades de la violence. La communauté internationale doit œuvrer aussi rapidement que possible pour mettre fin à la violence et redonner à la population de la région espoir et confiance dans le processus de paix. Le monde entier doit s'employer à instaurer la paix en luttant contre l'autoritarisme et l'extrémisme.

Alors que le Conseil de sécurité poursuit ses efforts pour s'attaquer aux problèmes complexes du Moyen-Orient, nous devons également revitaliser le processus de paix. Toutes les parties doivent faire preuve de retenue et respecter le droit international afin de

créer les conditions nécessaires à une solution globale, juste et durable.

Nous avons récemment été témoins de la fermeture du Haram el-Charif, qui a été déclaré zone militaire. Les fidèles se sont heurtés à de nombreux obstacles, ce qui porte atteinte à la paix et la stabilité et fait qu'il est impossible de trouver une solution à la question palestinienne. Toute tentative visant à saper le statu quo au Haram el-Charif doit cesser. L'État du Qatar a fait part de ses graves préoccupations à Israël quant à la fermeture, pour la première fois depuis 1967, du Haram el-Charif.

La communauté internationale doit également assumer ses responsabilités face à toutes ces violations. Elles sont une provocation pour les millions de musulmans dans le monde entier et ne font que servir la cause du terrorisme et du fondamentalisme partout dans le monde.

Nous sommes face à une situation explosive. Nous devons nous employer avec sérieux à trouver une solution pacifique au problème du Moyen-Orient. Cela aura un effet extrêmement bénéfique sur la sécurité des Palestiniens et des Israéliens et en vue de réaliser la paix et la prospérité dans toute la région. Cela permettra également de renforcer l'efficacité de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme.

Lorsque nous parlons du règlement auquel nous aspirons, nous parlons évidemment de la solution connue de tous depuis longtemps, à savoir la solution des deux États : un État palestinien et un État israélien vivant côte à côte dans la paix, sur la base du respect du droit des Palestiniens à créer un État indépendant à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, dans le strict respect des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Initiative de paix arabe.

L'État du Qatar n'épargne aucun effort dans la recherche d'une solution juste et durable. Nous déployons des efforts considérables sur les plans politique et humanitaire afin de créer des conditions propices à la progression du processus de paix. Dans ce cadre, nous appuyons le dialogue entre Palestiniens. En outre, nous travaillons en coordination avec l'ONU, car nous savons que cela pourra contribuer à la réalisation de la paix.

Le peuple syrien continue de souffrir. Il paie au prix fort la situation qui règne dans son pays. Nous n'avons à ce jour pas été en mesure de rétablir la paix dans le pays, et les résolutions du Conseil de sécurité n'ont pas été mises en œuvre. L'État du Qatar continuera

de collaborer avec les différentes parties prenantes et ses partenaires internationaux. Nous prévoyons de mobiliser toutes les ressources nécessaires pour apporter toute l'aide possible au peuple syrien frère.

L'État du Qatar fait l'objet de mesures unilatérales imposées par certaines parties dans la région. Nous poursuivons nos efforts dans le strict respect des principes de bon voisinage, et nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour renforcer la paix et la stabilité dans la région et dans le monde. Nous nous mobilisons dans le cadre de l'ONU et au niveau bilatéral pour lutter contre le terrorisme.

Nous nous félicitons que l'Émir de l'État du Koweït, le cheik Sabah al-Ahmad al-Sabah, poursuive ses efforts de médiation pour contribuer au règlement de la crise actuelle. Nous continuons d'espérer que toutes les crises qui touchent la région seront réglées dans le cadre du droit international.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la Vice-Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M^{me} Rubiales de Chamorro (*parle en espagnol*) : Je tiens avant tout à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre excellente direction de nos travaux depuis le début du mois, et je vous remercie de votre présence tout au long du présent débat, ce qui montre l'intérêt que vous et votre pays portez à la question sous examen.

Au cours des dernières semaines, les tensions dans la Ville sainte de Jérusalem, provoquées par la fermeture de la mosquée Al-Aqsa et des restrictions imposées aux fidèles par Israël à la suite d'un incident, ont montré une fois de plus la facilité avec laquelle la situation peut dégénérer et s'approcher d'un point de non-retour.

Le Comité s'associe aux autres déclarations dans lesquelles est réitéré l'appel à respecter le caractère sacré de ces sites et le droit de culte sur ces lieux. Il déplore toutes les pertes en vies humaines. Dans le communiqué conjoint qu'il a publié avec l'Organisation de la coopération islamique le 21 juillet, le Comité prie la communauté internationale de réaffirmer d'urgence le respect du statu quo historique et de contraindre Israël, Puissance occupante, à lever toutes les mesures qui violent ce statu quo, y compris l'installation de détecteurs de métaux, et à honorer ses obligations en vertu du droit international. Le rétablissement du statu quo sur les sites religieux doit s'accompagner d'efforts

urgents en vue de mettre fin à l'occupation israélienne de l'État de Palestine.

Cette année marque le cinquantième anniversaire de la guerre de 1967 et de l'occupation israélienne de la Cisjordanie, de Gaza et de Jérusalem-Est. La question de Palestine est la plus ancienne dont est saisie l'ONU et l'occupation israélienne est la plus longue de l'histoire contemporaine. Comme l'a réitéré le Comité à maintes reprises, cette situation est inacceptable et intenable, et il faut y remédier immédiatement.

Considérant les cinq décennies d'occupation continue et pour envisager des options concrètes en vue d'y mettre fin, le Comité a organisé des événements tout au long de l'année 2017. Le mois dernier, les 29 et 30 juin, nous avons organisé ici au Siège le Forum des Nations Unies visant à marquer la cinquantième année de l'occupation, qui a été inauguré par la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Amina Mohammed, laquelle a transmis un message du Secrétaire général. Des spécialistes des questions politiques, des représentants de la société civile israélienne, palestinienne et d'autres pays, ainsi qu'un lauréat du prix Nobel de la paix, ont participé au Forum. Le Forum a, sans l'ombre d'un doute, servi de plateforme pour mener des délibérations probablement plus novatrices, équilibrées et de plus large portée que ce n'avait été le cas depuis longtemps sur la question de Palestine sous les auspices de l'ONU.

Si les points de vue exprimés sont divers, un consensus clair s'est dégagé parmi les participants : l'occupation est illégale et doit prendre fin immédiatement. J'exhorte le Conseil à examiner le rapport du Forum, qui sera publié début août. Ce rapport contient des observations et des recommandations qui invitent à réfléchir, notamment en ce qui concerne la nécessité que la communauté internationale redouble d'efforts pour trouver une solution viable et juste, sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, des principes de Madrid et de l'Initiative de paix arabe, et la nécessité que les États fassent une distinction, dans le cadre de leurs relations, entre l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. Qui plus est, en ce qui concerne Gaza, les participants ont lancé un appel à passer d'une approche humanitaire à une approche axée sur la politique et les droits de l'homme qui prenne en compte les obligations juridiques de toutes les parties.

Le Comité continue d'appliquer d'autres aspects de son mandat à l'appui de l'aspiration des Palestiniens à un État souverain, notamment le perfectionnement professionnel des fonctionnaires palestiniens.

Par exemple, le Comité a organisé un atelier de développement des capacités à Beyrouth en avril, intitulé « Objectif 17 pour la Palestine : partenariats Sud-Sud et triangulaire pour le développement durable ». Cet atelier a promu une compréhension commune de la pratique de la coopération Sud-Sud et triangulaire en tant que modalité importante pour la réalisation des objectifs du développement durable et du développement palestinien et a fourni aux participants des outils pratiques pour comprendre les objectifs et les possibilités inhérentes.

La semaine dernière, les 20 et 21 juillet, le Comité a organisé une conférence internationale sur la question de Jérusalem à Bakou, en Azerbaïdjan, avec l'appui de l'Organisation de la coopération islamique. Cette conférence a permis d'examiner les moyens par lesquels la communauté internationale peut fournir un appui économique, pratique et concret aux Palestiniens de Jérusalem-Est. Elle a également permis d'aborder la question des tensions actuelles.

Le Comité a souligné à plusieurs reprises le caractère illégal du blocus de la bande de Gaza, qui est entré dans sa dixième année. Il équivaut à un châtement collectif et a provoqué une des pires crises humanitaires, qui se manifeste notamment par des coupures d'électricité, le manque de médecins, de médicaments et d'eau, avec toutes les conséquences que cela peut avoir.

En outre, le Comité s'est systématiquement prononcé sur l'illégalité des activités de peuplement israéliennes en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, lesquelles restent un obstacle majeur à la réalisation de la paix et constituent une violation grave du droit international. Au paragraphe 2 de la résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité exige qu'Israël

« arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est ».

Malheureusement, les récentes annonces faites par le Gouvernement israélien concernant 4 000 logements supplémentaires mettent en relief l'absence totale de respect vis-à-vis des exigences du Conseil, et l'absence totale d'obligation de responsabilité et de progrès s'agissant de la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016).

Il ne faut pas que l'élan créé par la résolution se perde, et le Conseil doit tirer pleinement parti des mécanismes d'établissement des responsabilités pour garantir l'application intégrale de ses résolutions, y

compris la résolution 2334 (2016), dans laquelle, au paragraphe 12, il

« prie le Secrétaire général de lui faire rapport tous les trois mois sur la mise en œuvre des dispositions de la [...] résolution ».

Bien que les deux exposés instructifs présentés à ce jour aient mis en relief des éléments connus de tous depuis plusieurs années, à savoir qu'Israël poursuit ses violations flagrantes du droit international, ils ont pris la forme de présentations orales, raison pour laquelle le Comité invite le Secrétaire général à publier des rapports écrits à l'avenir et à proposer des moyens et formules concrètes pour faire en sorte qu'Israël rende des comptes.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Pour commencer, Monsieur le Président, je tiens à féliciter de la présidence chinoise du Conseil de sécurité pour ce mois – présidence au cours de laquelle la Chine, comme à l'accoutumée, s'est distinguée par une sagesse et un sens des responsabilités remarquables.

Nous sommes une partie principale de la question inscrite à l'ordre du jour, puisque Israël, Puissance occupante, occupe le Golan syrien depuis 1967. C'est pourquoi je prends la parole en qualité de partie principale à la question. Ma délégation réaffirme la position de la République arabe syrienne, une position de principe, en faveur du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant sur l'ensemble de son territoire national, avec Jérusalem pour capitale, en garantissant le droit au retour des réfugiés dans leur pays, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Il s'agit d'un droit non négociable qui ne peut pas faire l'objet de concessions ni être frappé de prescription, et qui ne peut être annulé par l'occupation ou par des attaques barbares contre le peuple palestinien sans défense.

Aujourd'hui, compte tenu des événements qui surviennent à Jérusalem et sur l'esplanade de la mosquée sous occupation, ainsi que des violations par les forces d'occupation israéliennes et de la profanation des Lieux saints par des colons armés qui bénéficient de la protection de ces forces, compte tenu de tout cela, donc, le Conseil de sécurité doit désormais, plus que jamais, aller au-delà des simples déclarations faisant part de sa condamnation et de son inquiétude. Le Conseil doit

assumer ses responsabilités en veillant à la mise en œuvre immédiate de toutes ses résolutions concernant la fin de l'occupation israélienne des territoires arabes, notamment la résolution 2334 (2016) sur le caractère illégal des colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem.

En ce qui concerne l'exposé que M. Mladenov a fait au Conseil aujourd'hui, rien ne justifie à notre sens qu'il s'entête à ne pas respecter la nature et les limites de sa mission et de son mandat de Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. M. Mladenov s'obstine, de manière inacceptable, peu professionnelle et immorale, à omettre d'évoquer les pratiques illégales et les violations auxquelles Israël continue de se livrer dans le Golan syrien occupé. Il a omis de souligner la position adoptée par l'ONU sur l'occupation israélienne depuis le 5 juin 1967, et ce, en dépit de la dizaine de résolutions adoptées par l'Organisation internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à cet égard.

Du fait de cette occupation israélienne raciste et terrible qui se poursuit depuis plus d'un demi-siècle, les citoyens syriens dans le Golan syrien occupé restent soumis aux crimes les plus graves dans le cadre de la politique d'oppression, de discrimination raciale, de détention, de torture et de procès de pure forme qui y est menée. Ils sont privés de leurs ressources naturelles. Ils sont privés du droit de suivre des études conformes aux cursus nationaux syriens. Ils sont privés du droit de porter une carte d'identité syrienne, et du droit de créer des hôpitaux nationaux syriens dans leurs villages occupés dans le Golan. Il s'agit d'une campagne d'occupation et de confiscation de terres et de biens qui dure depuis plus d'un demi-siècle.

Il semblerait que le Coordonnateur spécial ne s'est pas contenté d'oublier qu'Israël fournit un appui aux groupes terroristes armés dans le Golan syrien occupé; en effet, de manière particulièrement partielle et peu professionnelle, M. Mladenov a en outre décidé de justifier les agressions menées par les forces d'occupation israéliennes contre des bases de l'armée arabe syrienne, comme je l'ai entendu ce matin, en les qualifiant de contre-attaques. Je rappelle à M. Mladenov qu'il s'agit ici de territoires syriens occupés par Israël. L'armée israélienne fournit un soutien logistique aux groupes terroristes qui se trouvent sur ces territoires. Chaque fois que nous remportons une victoire, nous assistons à une attaque perpétrée par ces groupes terroristes. L'armée

de l'air israélienne a pris pour cible les postes et bases syriens qui se trouvent très loin du Golan syrien occupé.

M. Mladenov va-t-il continuer de justifier ce soutien israélien et le fait qu'Israël prend pour cible des bases de l'armée syrienne, alors que celle-ci combat le terrorisme? S'il veut prendre position, M. Mladenov doit souligner sa préoccupation devant le fait que l'ONU refuse d'assumer ses responsabilités. Il aurait dû évoquer la déclaration faite au Sommet du Groupe des Vingt, à Hambourg, par les Présidents de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique. J'appelle très officiellement le Coordonnateur spécial à se pencher sur les rapports bien documentés de M^{me} Dilyana Gaytandjieva, une ressortissante bulgare, qui ont été publiés dans un journal bulgare, concernant ces activités, notamment sur les groupes terroristes qui se trouvent en Syrie et sur les armes qui ont été transférées depuis la Bulgarie sur des navires partis de Djedda, en Arabie saoudite, et sur d'autres bateaux battant pavillon de certains États Membres, et ce, grâce au financement assuré par certains pays du Golfe. Je reviendrai sur cette question en détail lorsque nous discuterons des questions liées à la lutte antiterroriste dans une prochaine séance.

Il semblerait également que le Coordonnateur spécial n'a pas entendu parler de la décision illégale des autorités d'occupation israéliennes d'organiser des élections dans ce qu'elles appellent les « conseils nationaux » dans les villages du Golan syrien occupé. Elles prétendent que c'est une loi israélienne, mais en fait, c'est une violation flagrante de la Charte et des résolutions des Nations Unies ainsi que du droit international humanitaire, y compris la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, sans parler des résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 497 (1981) adoptée à l'unanimité le 17 décembre 1981. Cette résolution rejette l'annexion par Israël du Golan syrien occupé et déclare nulles et non avenues du point de vue du droit international toutes les activités menées par Israël dans le Golan syrien occupé.

Mon pays, la République arabe syrienne, rejette catégoriquement cette nouvelle décision israélienne. Nous réitérons que le Golan restera une partie intégrante du territoire syrien et qu'il sera réintégré à la patrie. Par ailleurs, nous réaffirmons notre droit souverain sur le Golan syrien occupé dans les frontières du 4 juin 1967. C'est un droit qui n'est pas négociable et sur lequel il n'y aura aucune concession. Ce sont nos territoires;

des territoires aujourd'hui occupés, mais que nous récupérerons. Les colons israéliens partiront tôt ou tard.

À cet égard, mon gouvernement demande au Conseil de sécurité de faire pression sur Israël pour obtenir la libération immédiate des prisonniers syriens, en particulier Sedqi al-Maqt, le Nelson Mandela syrien, qui a déjà purgé une peine de 27 ans dans les geôles de la Puissance occupante et qui a été condamné il y a quelques jours à une nouvelle peine de 14 ans pour avoir osé exposer les pratiques de la Puissance occupante qui fournit un soutien logistique aux groupes terroristes armés dans le sud de la Syrie et dans la zone de séparation.

Mon pays, la Syrie, estime que le Conseil de sécurité a aujourd'hui la responsabilité historique de corriger cette injustice. Si nous nous réunissons aujourd'hui, comme nous l'avons déjà fait à d'autres occasions, c'est dans le but de mettre fin à l'occupation israélienne odieuse, et non pour discuter de choses qui n'ont rien à voir avec la question à l'ordre du jour.

Je rappelle qu'Israël a une longue histoire d'occupation de territoires et de massacres derrière lui. C'est la seule partie au Moyen-Orient à avoir un arsenal d'armes nucléaires, biologiques et chimiques. Je rappelle aussi la guerre terroriste qu'il a menée et la destruction sans précédent qu'il a causée au Moyen-Orient. En effet, certains membres au Conseil de sécurité essayent de ne pas tout faire pour en finir avec l'occupation israélienne odieuse, occupation qu'ils vont même jusqu'à couvrir.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Costa Rica.

M. Castro Cordoba (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Nous vous félicitons, Monsieur le Président, ainsi que la Mission de la République populaire de Chine, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet.

Des millions d'êtres humains vivent quotidiennement dans l'angoisse, le désespoir et la douleur du fait des conflits armés. Le Costa Rica déplore profondément la recrudescence des conflits au Moyen-Orient. La situation s'est détériorée ces dernières années, et il n'a pas été possible de parvenir à la paix et à la sécurité dans la région. Il est urgent que nous mettions un terme à la crise humanitaire à laquelle nous sommes confrontés et que nous trouvions une solution politique, car cette crise s'est transformée en une tragédie humanitaire aux proportions choquantes qui est une véritable indignité pour toute l'humanité.

Nous demandons donc une nouvelle fois au Conseil de sécurité d'exercer pleinement son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme l'énonce clairement la Charte des Nations Unies.

En ce qui concerne le conflit palestino-israélien, le Costa Rica réitère la nécessité urgente que les négociations entre les parties reprennent sur les questions au cœur du conflit qui n'ont pas été résolues à ce jour, sur la base des obligations contractées et des accords conclus précédemment. Mon pays condamne la récente escalade des tensions et les affrontements meurtriers dans la ville sainte de Jérusalem et à proximité, et demande instamment aux parties d'exercer la plus grande retenue et de s'abstenir de toute action unilatérale qui pourrait enflammer la situation déjà instable.

Il est essentiel de trouver une solution politique à ce conflit et de mettre en place le plus rapidement possible une nouvelle architecture de paix qui permettrait d'aplanir les divergences et de concrétiser l'objectif approuvé par la communauté internationale, à savoir la coexistence harmonieuse d'un État de Palestine indépendant et de l'État d'Israël.

Le mois de juin a marqué le cinquantième anniversaire du conflit palestino-israélien. Cela fait 50 ans que la communauté internationale ne parvient pas à unir ses forces et à trouver une solution à un des conflits dont il est débattu le plus longuement depuis la création de l'Organisation. Il s'agit là d'un échec de notre système multilatéral, dans lequel le droit international doit demeurer l'axe central. Nous ne pouvons pas continuer à ignorer la douleur des millions de personnes victimes de cette lutte politique et militaire. C'est pourquoi je demande instamment que nous fassions notre travail et que nous nous livrions à un véritable exercice de multilatéralisme dans lequel c'est la solidarité et l'intérêt de toute la communauté internationale qui l'emporteront, et non celui d'un groupe de pays. L'ONU doit jouer son rôle d'épicentre de la gouvernance mondiale, sur la base du respect et de la recherche conjointe de solutions.

Le Costa Rica estime qu'il est urgent de trouver une solution politique à ce conflit. Nous devons travailler à la mise en place d'un nouveau dispositif de paix afin d'aplanir les divergences, de mettre en œuvre la diplomatie préventive et d'entamer des négociations qui mèneront à des résultats tangibles, durables et à long terme. Les options militaires ne sont pas la solution. On ne combat pas la guerre par la guerre. Ce n'est pas en alimentant le conflit par des armes et

des bombardements qu'on construit la paix. La paix se construit en utilisant les outils que nous fournissons la diplomatie et le multilatéralisme de manière à mettre un terme à cette tragédie humanitaire.

Il est indispensable d'unir sans délai nos efforts pour enquêter sur les crimes les plus graves et traduire en justice leurs auteurs, afin de faire cesser tous les agissements qui conduisent à la mort d'innocents, de rendre la justice, de stopper les souffrances et d'empêcher de nouvelles victimes civiles innocentes. Le pire qui pourrait arriver dans cette tragédie humaine est que l'impunité lui succède plutôt que la justice.

Le Costa Rica redit une nouvelle fois sa préoccupation devant les tensions croissantes et les conflits au Moyen-Orient et demande instamment à la communauté internationale de s'unir pour obtenir la paix dans cette région. Nous demandons plus particulièrement à tous les membres permanents du Conseil de s'engager, conformément au Code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, à ne pas utiliser le veto en cas de génocide, de crimes contre l'humanité ou de crimes de guerre. Nous exhortons également le Conseil à agir sans délai et de manière énergique pour assurer la protection des civils.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Mayong Onon (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué et de présider la séance d'aujourd'hui. Ma délégation sait gré au Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov, de son important exposé et de ses observations.

La Malaisie s'associe aux déclarations que prononceront le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés et le représentant de l'Ouzbékistan au nom de l'Organisation de coopération islamique.

La Malaisie déplore les affrontements violents qui ont lieu entre forces de sécurité israéliennes et Palestiniens en Cisjordanie le 21 juillet, dans lesquels trois Palestiniens ont été tués et beaucoup d'autres blessés. Ces affrontements en Cisjordanie ne font que compliquer encore davantage la situation déjà explosive dans les territoires palestiniens occupés. Nous appelons toutes les parties à s'abstenir d'actions pouvant entraîner une nouvelle escalade des tensions dans la vieille ville de Jérusalem.

Nous condamnons dans les termes les plus forts la fermeture de la mosquée Al-Aqsa le 14 juillet par les autorités israéliennes. Nous nous joignons à d'autres États Membres pour demander qu'Israël s'abstienne de toute action pouvant modifier le statu quo sur ce lieu saint de l'islam. Nous demandons encore une fois à Israël d'autoriser aux fidèles musulmans un accès sans entraves à la mosquée. Nous demandons à Israël de cesser toute action pouvant modifier le statu quo concernant les lieux saints islamiques. Le caractère sacré des sites religieux doit être respecté. À cet égard, nous saluons et appuyons aussi les efforts faits par le Royaume hachémite de Jordanie, gardien des lieux saints de Jérusalem, pour rétablir le calme dans la Ville sainte.

Nous sommes extrêmement découragés d'apprendre les plans annoncés par Israël d'accroître le taux de construction de logements à Jérusalem-Est de plus de 30 % par rapport à 2016, comme souligné par M. Mladenov ce matin. Il s'agit d'une violation claire de la résolution 2334 (2016). Nous rappelons la déclaration du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dans laquelle il est demandé que le rapport trimestriel du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) soit présenté sous forme écrite. Le rapport doit dire sur quels points les parties s'y conforment. Dans les cas où elles ne s'y conforment pas, des mesures concrètes et détaillées doivent être prises pour garantir la mise en œuvre et l'application pleine et effective de la résolution.

Nous continuons d'attendre avec intérêt de voir un rapport écrit sur la mise en œuvre de la résolution. Faisons en sorte de concrétiser l'action historique menée par le Conseil, qui reflète sa volonté d'inverser de toute urgence les tendances négatives qui menacent la paix et la viabilité de la solution des deux États. Nous devons maintenant nous concentrer sur la mise en œuvre des résolutions existantes, notamment celles relatives aux colonies de peuplement, ainsi que sur tous les actes de violence contre les civils et autres incitations.

Il n'est plus possible de manifester du détachement et de l'indifférence face à l'évolution de la situation dans le territoire palestinien occupé. À cet égard, la Malaisie salue l'initiative positive prise par les États-Unis de faciliter la conclusion d'un accord entre l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien pour approvisionner en eau les Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza, et celle des Nations Unies et de l'Égypte de faciliter l'approvisionnement en carburant pour la fourniture d'électricité, ainsi que les engagements

concrets pris par le Qatar s'agissant de la reconstruction de Gaza.

Alors que nous marquons le cinquantième anniversaire de l'occupation illégale de la Palestine par Israël, la communauté internationale doit au peuple palestinien de mobiliser sa volonté politique et de s'efforcer par tous les moyens juridiques et diplomatiques possibles de mettre fin à l'occupation la plus longue de l'histoire moderne. Faisons en sorte d'éviter que nous soyons condamnés par l'histoire pour avoir été de simples spectateurs.

Enfin, la Malaisie reste résolue à jouer un rôle constructif aux fins de concrétiser la solution des deux États. Nous réaffirmons notre appui de longue date aux droits inaliénables des Palestiniens à l'autodétermination et à une solution juste, globale et définitive au conflit israélo-palestinien.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Bin Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence chinoise d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui.

Le Bangladesh s'associe aux déclarations faites par les représentants de la République bolivarienne du Venezuela et de l'Ouzbékistan, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la coopération islamique.

Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général de son rapport oral détaillé, présenté en application de la résolution 2234 (2016), et nous nous joignons à d'autres délégations pour souligner la nécessité d'un rapport écrit.

Nous nous déclarons vivement préoccupés par l'escalade de la tension consécutive à la fermeture illégale de la mosquée Al-Aqsa, à Jérusalem-Est, et par l'entrave mise à l'accès des fidèles musulmans à la mosquée. Nous partageons l'avis du Représentant spécial que la situation entourant la mosquée peut avoir des conséquences potentiellement catastrophiques bien au-delà des murs de la vieille ville, et nous soulignons la nécessité de respecter et de préserver le statu quo sur les lieux saints, la liberté de culte étant garantie à tous les fidèles concernés.

En cette cinquantième année de l'occupation par Israël de territoires palestiniens et arabes, le Conseil de sécurité doit se montrer déterminé à régler de toute urgence la question palestinienne. Les violations

continues et systématiques du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés ont engendré une culture flagrante d'impunité. En l'absence d'application effective, par la communauté internationale, du principe de responsabilité, la puissance occupante continue de tuer des citoyens palestiniens, notamment des jeunes et des enfants, d'emprisonner et maltraiter des dizaines de Palestiniens dans ses centres de détention, et de déposséder et déplacer des milliers de familles palestiniennes parce qu'elle construit et étend les colonies de peuplement illégales.

Nous partageons les préoccupations au sujet de la récente décision d'Israël de construire 1800 logements illégaux à Jérusalem-Est occupée, ce qui entraînerait d'autres expulsions de civils palestiniens, en violation flagrante de la résolution 2234 (2016). Il est évident que l'extension de colonies et la construction d'un mur à et autour de Jérusalem-Est occupée sont délibérément poursuivies en vue de changer fondamentalement le caractère, le statut et la démographie des territoires palestiniens occupés.

Le Conseil a l'obligation morale de persuader Israël de cesser immédiatement son régime de peuplement illégal dans les territoires palestiniens occupés, de lever le blocus imposé à la bande de Gaza et de mettre fin à toutes les formes d'occupation. La priorité immédiate doit être de mettre sous protection internationale le peuple palestinien qui pâtit depuis des décennies de la politique israélienne de châtement collectif. La grève de la faim observée dernièrement par des milliers de prisonniers dans les centres de détentions israéliens souligne que la communauté internationale doit s'efforcer de façon soutenue de répondre aux plaintes des Palestiniens et d'atténuer leur pénible sort.

Sous la direction de la Première Ministre, Sheikh Hasina, le Gouvernement et le peuple bangladais restent résolus dans leur appui à la juste et légitime lutte du peuple palestinien pour l'exercice de leurs droits inaliénables, notamment le droit à l'autodétermination et à la création d'un État de Palestine indépendant, viable, d'un seul tenant et souverain, avec Jérusalem-est pour capitale, dans le cadre de la solution des deux États.

Nous continuons de demander instamment aux acteurs clefs de poursuivre leurs efforts en vue d'une solution globale de la question palestinienne, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à l'Initiative de paix arabe, à la feuille de route du Quatuor et au principe de l'échange de terres contre

la paix. Nous appelons aussi à fournir un financement renforcé, prévisible et durable à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, pour lui permettre de remplir son mandat humanitaire en appui aux réfugiés palestiniens.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois. Je voudrais aussi vous remercier d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Je tiens à saluer la position de votre pays, un pays ami, qui appelle à mettre fin à l'injustice historique faite au peuple palestinien et à lui permettre d'exercer ses droits et d'établir un État de Palestine souverain sur les frontières de 1967, avec pour capitale Al-Qods Al-Charif. Je vous remercie également de l'appui que vous, personnellement, avez apporté à cet égard.

Au cours des derniers jours, nous avons été les témoins d'un nouvel épisode de violence à Jérusalem et dans les territoires palestiniens occupés. Le Royaume d'Arabie saoudite condamne dans les termes les plus énergiques toutes les mesures illégales prises par les autorités d'occupation israéliennes à Jérusalem et au Haram el-Charif. Jérusalem a vécu sous autorité arabomusulmane pendant plus de 1 000 ans, une période durant laquelle les sanctuaires du judaïsme, du christianisme et de l'islam étaient respectés et protégés, tout comme les fidèles dans les lieux saints. Durant le demi-siècle de l'occupation israélienne, la mosquée Al-Aqsa a été délibérément incendiée en 1969, et les fidèles dans le Sanctuaire d'Abraham ont été massacrés par le colon terroriste Baruch Goldstein, qui a été glorifié par le peuple et le Gouvernement israéliens après sa mort.

Les colons terroristes n'ont cessé de tramer des complots, de se livrer à des actes de provocation et d'appeler publiquement à la démolition du Haram el-Charif et à l'exclusion et l'expulsion des musulmans de Jérusalem, en coordination et en coopération avec les autorités d'occupation israéliennes. Aujourd'hui, nous continuons de voir avec douleur les autorités d'occupation israéliennes assiéger Jérusalem et la mosquée Al-Aqsa, empêcher les fidèles d'accomplir leurs rites religieux et réagir avec barbarie à des manifestations pacifiques. Dans l'une des scènes qui été filmée, nous voyons sur nos écrans de télévision un soldat israélien donner des coups

de pied à un fidèle musulman alors qu'il prie. A-t-on vu jamais vu pire dédain, pire mépris pour une religion et la pratique de ses rites? Un acte aussi éhonté est une expression de la doctrine de l'occupation israélienne, qui opprime le peuple palestinien et l'insulte, l'humilie et le terrorise délibérément.

Le Royaume d'Arabie saoudite condamne dans les termes les plus catégoriques tous les actes terroristes, quelle que soit l'identité des auteurs ou de leurs victimes. Nous condamnons tous les États, organisations et individus qui se livrent au terrorisme, aident à le financer, y incitent ou ferment les yeux sur ce fléau. Nous pensons que rien ne saurait justifier ni excuser les actes terroristes.

Il est troublant que le Conseil de sécurité n'ait pas pris de mesures pour exprimer sa colère face aux actes de la Puissance occupante israélienne. Nous l'exhortons à assumer ses responsabilités et à mettre un terme aux pratiques d'Israël contre les Palestiniens. Nous réaffirmons notre ferme appui au peuple palestinien et rejetons toute tentative d'Israël visant à imposer un contrôle et des mesures unilatérales dans le but de montrer le mépris qu'il ressent pour Jérusalem et le Haram el-Charif. Nous voulons également alerter le monde sur le danger d'exacerbation et d'escalade de la situation, dont les effets se feraient sentir dans toute la région et au-delà. Ma délégation a averti le Conseil à plusieurs reprises que les aspects les plus dangereux du conflit en Palestine, ce sont les provocations et les plans israéliens visant à changer le statut historique de Jérusalem, à judaïser la ville, à modifier sa composition démographique, à miner son identité arabe et musulmane et à traiter par le mépris tous les sites sacrés musulmans et chrétiens. L'Arabie saoudite rejette toute tentative de porter atteinte au statut de Jérusalem et appelle tous les États à s'engager à respecter les résolutions internationales pertinentes à cet égard.

Ma délégation affirme que la seule voie vers la paix passe par un retour à l'Initiative de paix arabe et à la mise en place d'un mécanisme efficace garantissant l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables. Il faut mettre fin à l'occupation conformément à un calendrier précis et créer un État indépendant avec Jérusalem pour capitale, dans les frontières de juin 1967. Il faut qu'Israël se retire de tous les territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien et les fermes de Chebaa au Liban, mette fin à la construction de colonies de peuplement illégales sur les terres palestiniennes et démantèle celles qui existent déjà. Il faut également annuler toutes les

mesures unilatérales prises par la Puissance occupante à Jérusalem.

S'agissant de la Syrie, l'Arabie saoudite accueille avec satisfaction l'accord conclu entre le Royaume hachémite de Jordanie, les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur un cessez-le-feu dans le sud-ouest de la Syrie. Nous espérons que des zones d'exclusion aérienne seront établies en Syrie afin de garantir la sécurité des civils et de les protéger contre les actes barbares du régime syrien et de ses alliés, surtout compte tenu du fait que le régime syrien continue de violer chaque accord de trêve, massacrant, assassinant, terrorisant et déplaçant ses populations avec l'aide des Gardiens de la révolution iranienne et des milices sectaires terroristes menées par le Hezbollah.

Il convient de souligner que l'absence de responsabilité est l'une des principales raisons pour lesquelles des actes criminels continuent d'être commis par les autorités syriennes et leurs alliés. C'est pourquoi nous réaffirmons que la communauté internationale doit rester ferme et condamner tous les meurtres, les sièges, la privation délibérée de vivres, les déplacements et le nettoyage ethnique, qui ont fourni à Daech, au Front el-Nosra et à d'autres une occasion en or de prospérer en l'absence d'autorité. L'Arabie saoudite réaffirme sa volonté de participer à tout effort international conjoint visant à éliminer ces organisations terroristes, où qu'elles se trouvent.

Nous pensons que la lutte du peuple syrien pour la liberté et la dignité doit être couronnée de succès, quel que soit le temps qu'il faudra. La paix et la justice sont les deux faces d'une même médaille et doivent aller de pair. Il y va de la sécurité et de la stabilité de notre région et du monde. C'est pourquoi nous appelons à la mise en œuvre sans plus tarder du premier Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe), dont l'importance est fondamentale. Il faut notamment mettre en place une autorité de transition ayant le pouvoir exécutif d'établir une future Syrie qui rassemble tous ses citoyens, une Syrie qui dénonce le terrorisme et la violence et qui surmonte les discriminations et l'extrémisme.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Cuba.

M^{me} Rodríguez Camejo (Cuba) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi, tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour la manière dont vous avez dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de

juillet. Nous vous exprimons notre reconnaissance pour la tenue de ce débat public.

Nous appuyons la déclaration faite par la délégation nicaraguayenne au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et celle qui sera faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Cuba exprime sa profonde préoccupation au sujet de la situation au Moyen-Orient, frappée par la violence, l'ingérence dans ses affaires intérieures, l'agression étrangère et les conflits de longue durée, tels que le conflit israélo-palestinien, qui est au cœur du conflit arabo-israélien. Il est temps de régler la dette historique envers l'État de Palestine et de rétablir les droits inaliénables de son peuple, violés par Israël pendant un demi-siècle d'occupation, de répression et de punitions collectives, de destruction et de confiscation des terres et des biens palestiniens, de déplacements forcés et d'implantation de colons dans les territoires palestiniens occupés. Il convient de rappeler que, comme l'a exprimé notre commandant en chef Fidel Castro, Chef de la révolution cubaine, le 12 octobre 1979 aux Nations Unies,

« Dépouillés de leurs terres, expulsés de leur patrie, dispersés à travers le monde, poursuivis et assassinés, les héroïques Palestiniens constituent un exemple impressionnant d'abnégation et de patriotisme, et sont le vivant symbole du plus grand crime de notre époque. » (A/34/PV.31, par. 24).

Le Conseil de sécurité doit adopter des mesures concrètes pour en finir avec cette injustice historique en mettant fin de toute urgence à l'occupation israélienne du territoire palestinien et d'autres territoires arabes qui a commencé en 1967. Il faut immédiatement mettre fin à près de 10 années de blocus de la bande de Gaza, qui a plongé 2 millions de civils palestiniens dans une profonde crise socioéconomique et humanitaire, et les obligations en vertu du droit international humanitaire doivent être respectées.

Il ne sera pas possible de parvenir à la solution des deux États ou à un règlement global, juste, pacifique et durable de la question palestinienne tant qu'Israël continuera de violer ses obligations en vertu du droit international et de la Charte des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, ainsi que des résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité.

Cuba exige également la fin de l'occupation du Golan syrien. Nous réaffirmons que toute mesure ou action prise ou qui sera prise en vue de modifier le statut légal, physique et démographique et la structure institutionnelle du Golan syrien occupé, ainsi que les mesures prises par Israël pour exercer sa juridiction et son administration sur ce territoire, non seulement constituent des violations du droit international humanitaire, des accords internationaux, de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité, et de la quatrième Convention de Genève, mais sont aussi un acte de défi à l'égard de la communauté internationale.

Cuba prend acte des initiatives visant à reprendre les négociations de paix directes entre Palestiniens et Israéliens et de l'accord récemment conclu pour l'approvisionnement en eau des territoires palestiniens. Cuba continuera de défendre le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à disposer d'un État libre, souverain et indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des frontières internationales d'avant 1967, ainsi que le retour des réfugiés palestiniens. De même, nous continuerons d'appuyer l'admission de la Palestine à l'ONU comme Membre de plein droit. Nous espérons que, dans le contexte du cinquantième anniversaire de l'occupation israélienne et du dixième anniversaire du blocus imposé à la bande de Gaza, le Conseil de sécurité sera à la hauteur de ses responsabilités et soldera sa dette envers le peuple palestinien.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouzbékistan.

M. Ibragimov (Ouzbékistan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) en ma qualité de Président du groupe de l'OCI.

La présente séance se tient dans le contexte d'un climat lourd en raison de la situation de plus en plus instable et précaire qui règne au Moyen-Orient, où la question palestinienne latente et non résolue demeure au cœur des troubles que connaît la région. L'OCI est extrêmement préoccupée par le mépris avec lequel Israël, Puissance occupante, traite les décisions et les exigences du Conseil de sécurité, en violation du droit international et en entravant toutes perspectives politiques de parvenir à une solution pacifique. En cette année qui marque le cinquantième anniversaire de l'occupation israélienne des terres palestiniennes et arabes, en cours depuis 1967, l'urgence d'une solution

pacifique demeure aussi pressante que jamais et exige des efforts sérieux et immédiats.

L'OCI se déclare vivement préoccupée par l'évolution de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et condamne toutes les politiques et mesures illégales mises en œuvre par Israël, Puissance occupante, visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut du territoire, y compris le caractère et l'identité arabes, islamiques et palestiniens du Haram el-Charif et de la mosquée Al-Aqsa. L'OCI condamne la mesure illégale prise par Israël de fermer la mosquée et d'entraver davantage l'accès des fidèles musulmans à la mosquée. L'OCI exhorte le Conseil à contraindre Israël, Puissance occupante, de garantir la liberté de culte aux Palestiniens, y compris à Jérusalem-Est occupée; de s'abstenir de s'ingérer dans les affaires des lieux saints islamiques et chrétiens; de respecter le statu quo historique au Haram el-Charif; et d'agir en conformité avec les obligations qui lui incombent en vertu du droit international en tant que Puissance occupante. À cet égard, l'OCI réitère son attachement ferme aux droits du peuple palestinien dans Jérusalem-Est occupée, qui fait partie intégrante du territoire palestinien occupé depuis 1967.

Parallèlement, l'OCI réitère sa condamnation de la poursuite et de l'intensification des mesures et politiques illégales d'Israël visant à étendre ses colonies de peuplement illégales et à consolider davantage ses cinq décennies de colonisation des terres palestiniennes. L'OCI condamne en particulier la récente décision israélienne de construire plus de 1 800 logements illégaux à Jérusalem-Est occupée, ce qui se traduira de fait par la confiscation de terres palestiniennes et l'expulsion forcée et la spoliation de civils palestiniens. À cet égard, l'OCI réaffirme que la poursuite de la politique israélienne de colonisation portera atteinte à l'intégrité territoriale, à la viabilité et à la continuité territoriale d'un futur État palestinien, en plus du fait que les activités de peuplement sont des actes illégaux constituant des violations flagrantes du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU, y compris, en particulier, la résolution 2334 (2016), qui exige explicitement qu'il soit mis fin à toutes ces activités.

Le Conseil doit s'acquitter de ses responsabilités pour mettre un terme aux activités de peuplement israéliennes, qui ont été manifestement et délibérément intensifiées dans le territoire palestinien occupé, en particulier à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est.

Bien que l'OCI salue le deuxième rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), tel qu'il a été oralement présenté au Conseil de sécurité par le Représentant personnel du Secrétaire général (voir S/PV.7977), nous appelons une fois encore à la présentation d'un rapport écrit utile, de façon à garantir un bon recueil des données concernant la mise en œuvre des dispositions de la résolution, étant donné le mépris flagrant avec lequel Israël continue de traiter le Conseil et ses résolutions. En outre, nous appelons, comme le fait la résolution 2334 (2016), la communauté internationale à s'engager de manière soutenue, ainsi qu'à apporter son plein appui, durant cette période critique, à un processus politique multilatéral assorti d'échéances, qui déboucherait sur l'application des résolutions pertinentes de l'ONU visant à mettre définitivement fin à l'occupation israélienne des terres palestiniennes qui a commencé en 1967, à concrétiser la solution des deux États internationalement reconnue et l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien – objectifs auxquels l'OCI reste fermement attachée.

L'OCI rappelle en outre au Conseil ses devoirs en ce qui concerne les violations systématiques condamnables par Israël des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé, notamment le fait de tuer et blesser délibérément des civils et des manifestants pacifiques; les violentes attaques militaires contre la population civile; la détention de milliers de civils palestiniens; la confiscation de terres et de biens; la démolition d'habitations palestiniennes; le déplacement forcé de Palestiniens; et les actes de terrorisme perpétrés par des colons contre des civils palestiniens. Toutes ces mesures exacerbent les tensions et les sensibilités et aggravent une situation déjà fragile sur le terrain, ce qui pourrait avoir de graves conséquences. Le Conseil de sécurité doit exiger la cessation de tous ces actes illégaux et qu'Israël, Puissance occupante, respecte ses obligations en vertu du droit international, notamment le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme, ainsi que toutes les résolutions pertinentes de l'ONU sur la question de Palestine.

Le groupe de l'OCI demeure fermement convaincu que le Conseil de sécurité ne doit pas être absous de ses responsabilités à cet égard. Il doit agir de manière à ce que le peuple palestinien exerce son droit à l'autodétermination et à la création d'un État de Palestine souverain et indépendant sur le territoire occupé depuis 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et œuvrer à un juste règlement du sort des réfugiés

palestiniens, conformément aux résolutions de l'ONU et au droit international.

Je réitère également les préoccupations de l'OCI concernant la profonde souffrance humanitaire du peuple palestinien dans toute la Palestine occupée. La situation dans la bande de Gaza reste particulièrement grave et alarmante, et les civils palestiniens qui y vivent continuent de subir les effets de décennies d'occupation et les conséquences de l'agression militaire, à laquelle s'ajoute le blocus israélien inhumain et illégal, qui est entré dans sa dixième année. Nous demandons de nouveau qu'il soit mis fin à cette forme flagrante de châtement collectif à l'encontre du peuple palestinien et à déployer des efforts urgents pour reconstruire, relever et relancer la bande de Gaza, qui fait elle aussi partie intégrante du territoire palestinien occupé depuis 1967.

Nous réitérons également l'appel pour l'on se préoccupe du au sort des prisonniers politiques et détenus palestiniens se trouvant dans des géôles israéliennes. Nous appelons au respect de leurs droits, conformément à la quatrième Convention de Genève et au droit international des droits de l'homme, et demandons qu'il soit mis fin aux sévices dont ils sont victimes et à leur captivité aux mains de la Puissance occupante. La grève de la faim entamée récemment par des milliers de prisonniers vise à attirer l'attention sur leur situation dramatique et sur la nécessité d'agir pour y remédier. À cet égard, nous faisons appel à la compassion et à la responsabilité des acteurs internationaux.

Enfin, l'OCI exhorte tous les États Membres de l'ONU à intensifier leurs efforts pour combler les déficits financiers persistants de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient afin de garantir un financement adéquat, suffisant, prévisible et durable de l'Office pour la durée de son mandat, dans l'attente d'une solution. De cette manière, il pourra répondre pleinement aux besoins des réfugiés palestiniens en cette période critique et continuer à remplir sa mission humanitaire indispensable et à jouer un rôle stabilisateur dans le contexte des besoins croissants et de l'instabilité régionale.

En conclusion, il ne fait aucun doute que les conflits au Moyen-Orient – y compris la tragédie de la question de Palestine et du conflit israélo-palestinien, avec une occupation qui est entrée dans sa cinquantième année – et les divisions qui semblent chroniques au sein du Conseil de sécurité ont permis à des menaces telles que l'extrémisme violent et le terrorisme de se

développer dans la région et d'atteindre des proportions que nous devons affronter aujourd'hui alors que nous nous employons collectivement à trouver des solutions viables qui nous échappent. En conséquence, les multiples dimensions et causes profondes des conflits dans la région doivent être éliminées, sans exception, dans le contexte du droit international, notamment le droit humanitaire et le droit des droits de l'homme, et dans le respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, le garant de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient et dans le reste du monde.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Atlassi (Maroc) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet et à vous remercier d'avoir pris l'initiative de convoquer le présent débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous remercions également de son exposé M. Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général.

Les événements qui se succèdent rapidement dans la région et au niveau international ont une incidence certaine sur la question palestinienne. Alors que le processus de paix est confronté à une véritable paralysie politique depuis 2014, Israël ne cesse d'appliquer des politiques et des mesures unilatérales, et l'expansionnisme colonial est sans précédent dans les territoires palestiniens occupés depuis juin 1967. La violence inouïe qui sévit dans la région exaspère les Palestiniens, qui peinent à garder espoir. Ils ont le sentiment que la communauté internationale les a abandonnés pour s'intéresser à d'autres questions. Certes, ces autres questions sont tout aussi importantes, mais elles ne doivent pas nous faire oublier la question palestinienne, qui constitue la principale crise au Moyen-Orient.

Sur le plan politique, les années que nous vivons sont des années difficiles comparables aux années précédentes, et ce alors que l'occupation dure depuis 50 ans en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, où se poursuivent la judaïsation et la colonisation. Ces politiques ne peuvent mener à la paix. C'est pourquoi les puissances internationales doivent assumer leurs responsabilités et ramener les parties à la table des négociations afin de relancer le processus de paix sur la base de la solution des deux États, qui est plus que

jamais menacée de disparition. Une telle tournure des événements ne peut mener qu'à la violence et au chaos.

Nous apprécions et voyons d'un œil optimiste la détermination de la nouvelle Administration américaine de relancer le dialogue entre les parties afin de réaliser la solution des deux États. En effet, si la situation ne s'améliore pas, cela ira à l'encontre des intérêts des deux parties et ne fera qu'attiser les flammes de la violence. À cet égard, mon pays appuie toutes les tentatives visant à relancer le processus de paix selon un calendrier précis approuvé par les deux parties et sur la base de la solution des deux États, en créant un État palestinien à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Il ne fait aucun doute que Jérusalem occupe une place particulière non seulement dans le cœur de ses habitants, mais également pour les croyants des trois religions monothéistes d'Abraham. C'est pourquoi les valeurs de tolérance et de coexistence doivent être préservées à Jérusalem. Jérusalem est la ville vers laquelle les musulmans se sont tournés avant La Mecque, et elle est pour plus de 1,5 milliard de musulmans la troisième ville sainte après La Mecque et Médine. C'est pourquoi toute tentative de modifier le statut juridique de Jérusalem ne fera qu'exacerber la violence et la haine, et cela poussera de nombreux jeunes à se laisser séduire par le terrorisme. Le Roi Mohammed VI préside le Comité d'Al-Qods (Jérusalem) de l'Organisation de la coopération islamique, et, à ce titre, le Royaume du Maroc appelle à respecter les droits du peuple palestinien, notamment celui de créer un État indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale. Il s'agit là du seul moyen de réaliser une paix juste et durable au Moyen-Orient, et cela contribuerait à renforcer la paix et la sécurité internationales.

S. M. le Roi Mohammed VI a appelé à maintes reprises, dans le cadre de rencontres bilatérales et multilatérales, à mettre fin à la colonisation, comme le demande aussi la résolution 2334 (2016). Sa Majesté a également mis en garde contre la judaïsation de Jérusalem et toute tentative de modifier le statut juridique de la ville. Il a exprimé ces vues dans une déclaration à la presse, et le Conseil de sécurité a lui-même évoqué cette question dans un communiqué de presse publié le 17 septembre 2015 (SC/12052). Sa Majesté le Roi du Maroc appuie toutes les initiatives visant à permettre aux Palestiniens de créer un État dont la capitale sera Jérusalem-Est, à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, vivant dans la paix aux côtés d'Israël. La position du

Maroc reste inchangée en ce qui concerne l'Initiative de paix arabe. Il encourage et appuie cette approche aux fins de la création d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale, à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967. Le Maroc se tient prêt à prendre une part active dans toutes les initiatives susceptibles de faire avancer le processus de paix et la réalisation de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, Monsieur le Président, nous souhaitons dire notre satisfaction de vous voir présider le Conseil de sécurité pour le mois de juillet, et vous féliciter, ainsi que la délégation de votre pays, de la manière dont vous avez dirigé les travaux du Conseil durant le mois et, en particulier, d'avoir convoqué le présent débat public sur une question aussi importante pour la paix et la stabilité mondiales.

C'est un honneur pour la République bolivarienne du Venezuela que de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés au cours de ce débat public trimestriel sur une question à laquelle nous avons toujours attaché une importance particulière, à savoir la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Tout d'abord, nous tenons à remercier de son exposé très utile le Représentant personnel du Secrétaire général et Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nikolay Mladenov.

À la dix-septième Conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés, qui a eu lieu en septembre 2016 sur l'île de Margarita, dans notre pays, les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur solidarité permanente avec le peuple palestinien, ainsi que leur appui inébranlable à sa juste cause, tout en appelant les États membres du Mouvement à renouveler leur engagement et à continuer de renforcer et de coordonner leurs efforts pour promouvoir la réalisation de la justice et des droits du peuple palestinien, compte tenu de la situation critique qui continue de régner et des perspectives toujours plus lointaines d'un règlement pacifique.

Ce fut également le cas il y a près d'un mois lorsque, le 27 mai, le Comité ministériel du Mouvement des pays non alignés sur la Palestine a publié une

déclaration politique d'appui et de solidarité pour le peuple palestinien, afin de commémorer solennellement le cinquantième anniversaire du début de l'occupation israélienne des terres de la Palestine et d'autres pays arabes en 1967, et de s'arrêter sur d'autres anniversaires solennels à venir, notamment le soixante-dixième anniversaire de la décision prise par l'Assemblée générale de diviser le mandat appliqué à la Palestine, après l'adoption de la résolution 181 (II) le 29 novembre 1947, ou encore le soixante-dixième anniversaire de la Nakba, à laquelle l'héroïque peuple palestinien a résisté.

À cet égard, nous soulignons qu'une solution juste et durable de la question de Palestine sous tous ses aspects demeure au rang des priorités du Mouvement des pays non alignés. En outre, nous réaffirmons que l'occupation israélienne en cours et le conflit palestino-israélien tout entier continuent de faire peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales, et exigent donc que l'on s'y penche et qu'on y remédie d'urgence, conformément au droit international, aux résolutions pertinentes de l'ONU et, bien sûr, à la Charte des Nations Unies. À cet égard, le Mouvement est disposé à contribuer à trouver une solution juste, durable et pacifique, aux fins duquel nous appelons à intensifier les efforts internationaux et régionaux, tout en rappelant les responsabilités du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur ce point précis, comme cela a notamment été réaffirmé récemment dans la résolution 2334 (2016), qui a été accueillie favorablement et soutenue par le Mouvement des pays non alignés dans son communiqué en date du 27 décembre 2016. Nous estimons que cette résolution propose la voie la plus viable et qu'elle définit les conditions et paramètres d'une solution juste qui préserverait la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967, et créerait les conditions nécessaires pour mettre fin à l'occupation, pour régler de manière juste le conflit sous tous ses aspects et pour faire de la paix et de la sécurité palestino-israélienne une réalité.

Les États membres du Mouvement renouvellent leurs appels en faveur du plein respect et de l'application intégrale de la résolution, et soulignent qu'elle reste indispensable pour remédier à la situation sur le terrain, apaiser les tensions et créer un climat propice à la recherche de la paix. À cet égard, nous saluons le deuxième rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des dispositions de la résolution 2334 (2016), tel qu'il a été présenté oralement au Conseil de sécurité par M. Nikolay Mladenov (voir S/PV.7977). Toutefois, nous réitérons qu'il faut qu'un rapport écrit soit présenté en

vue d'appuyer les fonctions du Conseil et de garantir que la mise en œuvre des dispositions de la résolution soit documentée comme il convient, en particulier à la lumière de l'indifférence constante qu'Israël oppose au Conseil de sécurité, et de ses violations des résolutions du Conseil.

Le Mouvement se déclare profondément préoccupé par les événements récents sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, en particulier la poursuite et l'intensification des politiques et mesures illégales adoptées par Israël, Puissance occupante, pour étendre sa campagne de colonisation illégale et continuer de conforter l'occupation et l'invasion des terres palestiniennes auxquelles il se livre depuis un demi-siècle et de violer les droits du peuple palestinien. À cet égard, il convient de souligner la délivrance récente, par les autorités d'occupation israéliennes, de permis de construire pour plus de 1 800 logements illégaux à Jérusalem-Est, et d'insister sur le fait que ces politiques se poursuivent alors même qu'elles vont entraîner davantage d'expulsions et d'expropriations palestiniennes, y compris dans le quartier de Cheik Jarrah.

En particulier, au lieu de cesser ses violations, d'inverser les tendances négatives sur le terrain et de montrer son attachement à la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967, comme l'exigent le Conseil de sécurité et la communauté internationale, Israël continue d'agir au mépris du Conseil et en violation de ses obligations juridiques.

À cet égard, les États membres du Mouvement condamnent énergiquement la récente décision provocatrice prise par Israël, Puissance occupante, de poursuivre ses activités de colonisation, qui constituent une violation grave du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016). De même, nous sommes alarmés et profondément consternés de constater le mépris flagrant opposé par Israël, Puissance occupante, à la décision sans équivoque prise à cet égard par le Conseil, qui réaffirme clairement que la création par Israël de colonies de peuplement n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international, et exige de nouveau d'Israël qu'il arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et respecte pleinement toutes les obligations juridiques qui lui incombent à cet égard, notamment celles qui découlent de la quatrième Convention de

Genève. Le Mouvement rappelle en outre l'appel lancé par le Conseil de sécurité pour qu'il soit mis fin à tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terrorisme, ainsi que tous les actes de provocation, d'incitation à la violence et de destruction.

S'agissant de la situation à Gaza, elle reste une source de grande préoccupation pour le Mouvement, en particulier la détérioration de la situation humanitaire, qui ne sera plus tenable à l'horizon 2020, selon les fonctionnaires de l'ONU sur le terrain. De fait, selon le dernier rapport de l'équipe de pays des Nations Unies, la majeure partie des projections établies pour 2020 se sont dégradées plus nettement et plus rapidement que prévu. Les obstacles constants à la reconstruction des logements, propriétés et infrastructures civiles qui avaient été détruites du fait de l'agression israélienne de 2014 et l'extrême lenteur du relèvement de Gaza en raison du blocus illégal imposé par Israël ont contraint des milliers de familles à rester déplacées et sans foyer. Cela empêche également la reconstruction des infrastructures critiques, notamment celles qui sont liées à l'approvisionnement électrique, ce qui est lourd de répercussions sur les conditions humanitaires, socioéconomiques, psychologiques et environnementales. Nous réitérons donc notre appel à la levée complète du blocus israélien imposé depuis plus de 10 ans à la bande de Gaza. Dans le même temps, nous soulignons que la crise de Gaza doit être abordée de manière intégrale, conformément au droit international, notamment au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme, ainsi qu'aux résolutions pertinentes de l'ONU, dans le contexte de la situation générale et de la poursuite de l'occupation étrangère israélienne, illégitime et agressive, du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui dure depuis 1967, ainsi que dans le contexte des appels sans équivoque à mettre fin à cette occupation qui dure depuis un demi-siècle.

De même, le Mouvement des pays non alignés condamne une nouvelle fois dans les termes les plus énergiques les violations systématiques par Israël des droits fondamentaux du peuple palestinien, notamment les homicides volontaires et les blessures infligées aux civils, y compris les manifestants pacifiques; les raids militaires violents, notamment dans les camps de réfugiés, qui terrorisent la population civile; l'emprisonnement et la détention de milliers de civils palestiniens, y compris des enfants et des femmes; la confiscation des terres et des biens et la démolition des maisons palestiniennes; le déplacement forcé de

Palestiniens, en particulier les communautés bédouines; et le terrorisme et la violence des colons contre les civils palestiniens, entre autres. Nous rappelons au Conseil de sécurité les obligations qui lui incombent à cet égard.

Le Mouvement des pays non alignés réitère son appel à l'intensification des efforts internationaux pour parvenir sans délai à la fin de l'occupation israélienne, qui a débuté en 1967, et à une solution juste, durable, globale et pacifique. Il réaffirme qu'il est prêt à coopérer à tous les efforts pertinents et à les soutenir, conformément aux décisions adoptées au dix-septième Sommet de Mouvement, organisé sur l'île de Margarita, durant lequel il a déclaré l'année 2017 « Année internationale pour mettre fin à l'occupation israélienne de la Palestine ». À cet égard, et compte tenu de la volonté du Mouvement d'instaurer un monde pacifique et prospère et de son rôle de force anti-guerre et pacifiste, nous proposons les bons offices du Mouvement des pays non alignés en tant que front pour la paix mondiale et surtout pour le respect du droit à la vie et du droit inaliénable des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance.

Les États membres du Mouvement condamnent également dans les termes les plus forts les actes d'agression commis par Israël contre la République arabe syrienne le 17 mars dernier, qu'ils considèrent comme une grave violation de la souveraineté syrienne et du droit international, des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et de l'Accord sur le dégageant des forces israéliennes et syriennes de 1974. À cet égard, nous demandons au Conseil de sécurité de prendre ses responsabilités et de condamner clairement ces actes d'agression en prenant les mesures nécessaires pour empêcher qu'ils se reproduisent et pour tenir Israël comptable de menacer la paix et la sécurité régionales et internationales.

Par ailleurs, les États membres du Mouvement réitérent leur condamnation de toutes les mesures prises par Israël, la Puissance occupante, pour modifier le caractère et le statut juridique, physique et démographique du Golan syrien occupé. À ce propos, et conformément à notre position de principe, nous exigeons une fois de plus qu'Israël se conforme aux dispositions de la résolution 497 (1981) et se retire totalement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Pour conclure, le Mouvement des pays non alignés saisit cette occasion pour inviter les États Membres à redoubler concrètement d'efforts pour pallier au déficit

persistant auquel se heurte l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient de manière à lui garantir un financement suffisant, prévisible et durable tout au long de son mandat, et ce pour qu'il puisse répondre pleinement aux besoins des réfugiés palestiniens et remplir ainsi sa mission humanitaire.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Botswana.

M. Ntwaagae (Botswana) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de vous transmettre les sincères remerciements de ma délégation, Monsieur le Président, pour avoir convoqué ce débat public afin que nous puissions échanger nos vues sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Ma délégation souscrit à la déclaration que vient de prononcer le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Tout d'abord, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre profonde préoccupation face à la montée des tensions et aux violents affrontements qui ont eu lieu dans la vieille ville de Jérusalem et ses alentours ce week-end. Nous nous joignons à d'autres pour condamner vigoureusement ces actes de terreur sur des personnes innocentes et regretter les pertes de vies innocentes ainsi que souhaiter un prompt rétablissement aux blessés. Tandis que la tension à Jérusalem-Est occupée continue de s'exacerber et que les Palestiniens continuent de vivre une implacable tragédie humaine faite de conflits multiples et de tensions permanentes depuis 50 ans, mon gouvernement voudrait réaffirmer la nécessité urgente pour la communauté internationale d'agir sans attendre face à cette situation qui se détériore rapidement.

Nous déplorons qu'au cours du demi-siècle qui s'est écoulé depuis qu'Israël occupe la Cisjordanie, la bande de Gaza et Jérusalem-Est, il n'y a eu que peu d'avancées pour trouver une solution viable à la quête palestinienne pour recouvrer le contrôle de ses territoires occupés. Il est regrettable que l'absence de progrès dans le dialogue entre les parties, la poursuite des activités illégales de colonisation, la violence et la radicalisation continuent de précipiter le Moyen-Orient dans la tourmente encore aujourd'hui. À cet égard, le Botswana condamne la violence en cours et la poursuite des activités de peuplement dans le territoire palestinien occupé, qui ne sont plus à prouver

et qui malheureusement compromettent tous les efforts internationaux pour parvenir à une solution durable.

Nous estimons que les décisions prises par le Conseil depuis 1967, y compris l'adoption de la résolution 242 (1967), la résolution 338 (1973) et plus récemment la résolution 2334 (2016), sont des mesures positives qui vont dans la bonne direction s'agissant de délégitimer les colonies israéliennes et de réitérer l'appel à la concrétisation de la solution des deux États. À notre avis, c'est la seule solution viable au conflit israélo-palestinien pour parvenir à une paix juste, durable et globale. Nous appelons donc à l'arrêt immédiat et complet de toutes les activités de colonisation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui contreviennent aux résolutions que j'ai citées et sont également contraires au droit international.

Si parvenir à une solution des deux États négociée est effectivement le seul moyen de jeter les bases d'une paix durable dans le conflit israélo-palestinien, alors toutes les parties prenantes doivent assumer leurs responsabilités et faire en sorte que cet objectif soit atteint. À cet égard, nous nous félicitons de la poursuite des efforts de l'ONU, des États-Unis, de la Russie, de l'Union européenne et des partenaires régionaux qui continuent à œuvrer sans relâche pour faire avancer la recherche de solutions dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient afin de parvenir à un règlement pacifique, juste, négocié et durable conforme au droit international.

La position de longue date du Botswana concernant le processus de paix au Moyen-Orient reste sans équivoque. Nous sommes favorables à une solution négociée qui consacre la coexistence d'Israël et de la Palestine en tant qu'États souverains, vivant côte à côte et ne partageant pas seulement une frontière mais aussi un désir commun de paix, de sécurité et de prospérité. Nous continuons d'appeler les deux parties à reprendre le dialogue le plus tôt possible sans conditions préalables, car c'est là une étape essentielle vers la paix et la solution des deux États.

En conclusion, le Botswana réaffirme qu'un Moyen-Orient stable et pacifique, sans violence avec les deux États cohabitant en harmonie n'est pas seulement bon pour la paix et la sécurité de la région, ce qui serait déjà beaucoup, mais permettrait également d'instaurer un climat propice à une région du Moyen-Orient prospère et pacifique. Il est donc dans notre intérêt à tous de créer les conditions permettant une reprise des négociations en vue de régler toutes les questions relatives au statut

final sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies, des accords convenus d'un commun accord et du droit international.

Ma délégation tient à réaffirmer la solidarité de notre gouvernement avec le peuple palestinien et à réitérer notre volonté de trouver une solution durable qui façonnera le paysage du Moyen-Orient en vue d'améliorer la qualité de vie des gens innocents dans ce pays.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

M. Bande (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui, qui nous donne l'occasion de réfléchir sur l'évolution rapide de la situation à Jérusalem. Nous remercions le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Mladenov, de son exposé très lucide, et nous le félicitons des efforts qu'il déploie dans sa quête de paix au Moyen-Orient.

Je tiens à m'associer aux déclarations faites par les représentants du Venezuela, au nom du Mouvement des pays non alignés, et de l'Ouzbékistan, au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

La flambée de violence et les tueries insensées commises à Jérusalem par des extrémistes des deux bords, comme l'ont si bien dit les orateurs qui m'ont précédé, sont profondément troublantes. En fait, il est à craindre que si la situation n'était pas contenue, elle pourrait connaître une autre escalade, avec toutes les conséquences peu souhaitables qui s'ensuivraient. La communauté internationale doit oeuvrer de façon concertée pour éviter qu'il en soit ainsi. En ces moments difficiles, nous jugeons de la plus haute importance que les membres du Conseil de sécurité usent de l'influence qu'ils ont sur les deux parties pour les encourager à désamorcer les tensions. Il est impératif de préserver le statu quo de longue date en garantissant la sûreté et la sécurité aussi bien des fidèles que des visiteurs des lieux saints à Jérusalem. À cet égard, nous saluons les assurances données par le Premier Ministre Netanyahu qu'Israël n'a pas intérêt à changer le statu quo.

Il faut dire que les faits survenus dernièrement ne doivent pas masquer le problème sous-jacent du conflit israélo-palestinien. Comme il est largement reconnu, la difficulté inhérente tient à l'absence de progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient. Nous voudrions voir les dirigeants israéliens et palestiniens s'efforcer sincèrement de reprendre les négociations. La situation

actuelle n'offre pas de solution viable à la question palestinienne. En fait, elle est source de désespoir pour les Palestiniens et d'angoisse pour les Israéliens.

Il est manifeste qu'on ne peut sortir de la crise actuelle et relancer le processus de paix sans mettre fin ou inverser la politique d'extension des colonies dans les territoires palestiniens occupés. Nous pensons qu'il faut prendre un certain nombre de mesures pour promouvoir le respect mutuel et le compromis, instaurer la confiance et ouvrir la voie à une concrétisation de la solution des deux États. À cet égard, nous invitons Israël à prendre des mesures concrètes pour geler et inverser les activités liées aux colonies de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Pour leur part, les dirigeants palestiniens doivent aussi montrer qu'ils sont prêts à retourner à la table de négociations et à faire de plus grands efforts pour réaliser l'unité et relever les défis du militantisme et de sécurité interne.

Il n'y a aucun doute que ni la puissance militaire ni le militantisme ne régleront le conflit prolongé. L'impasse dans laquelle se trouve actuellement le processus de paix au Moyen-Orient n'est ni idéale ni tenable. Les deux parties doivent prendre des mesures concrètes pour retourner à la table des négociations sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de la feuille de route du Quatuor, du mandat de la Conférence de Madrid, de l'Initiative de paix arabe et des accords pertinents conclus entre elles. Le Nigéria appuie les efforts de la communauté internationale visant à créer un environnement propice à une reprise de négociations constructives pour mettre fin à l'occupation et régler ce conflit qui dure depuis trop longtemps.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Islande.

M. Hannigan (Islande) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la présidence chinoise d'avoir convoqué la présente séance. Je vous remercie, Ambassadeur Liu, de votre présence en personne durant toute la séance.

Je voudrais exprimer nos remerciements à M. Nickolay Mladenov pour son évaluation franche et instructive.

L'Islande, comme d'autres pays, est vivement préoccupée par la montée des tensions liées aux faits survenus en lien avec le Haram el-Charif/mont du Temple, où la violence s'est considérablement aggravée ces derniers jours. Nous sommes encouragés par la décision du Gouvernement israélien d'enlever les

détecteurs de métaux de la zone d'Al-Aqsa, décision qui, nous l'espérons, permettra de désamorcer la situation.

C'est aux dirigeants politiques des deux bords qu'il incombe de continuer d'apaiser les tensions, avec l'aide du Royaume hachémite de Jordanie. Les chefs religieux ont aussi un rôle important à jouer. Les Palestiniens doivent être convaincus qu'Israël n'essaye pas de modifier le statu quo, et leurs dirigeants doivent condamner tous les actes terroristes et tout mettre en œuvre pour prévenir la violence.

Examinant la situation globale, les actes de violence commis sans relâche par des Palestiniens à titre individuel contre des citoyens israéliens doivent cesser, et l'extension des colonies de peuplement doit cesser si nous voulons que la solution des deux États reste viable. Le but de la résolution 2334 (2016), qui a repris plusieurs conclusions du rapport du Quatuor de 2016, était en fait de préserver la solution des deux États et de faire en sorte qu'elle ne soit pas érodée encore un peu plus, en particulier par la politique de peuplement israélienne. La présentation régulière de rapports au Conseil de sécurité en application de la résolution est un important moyen d'assumer une part de responsabilité. Une solution des deux États négociée est le seul plan viable pour parvenir à une paix juste et durable et le seul qui permettra aux Israéliens et aux Palestiniens de vivre côte à côte en paix.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Viet Nam.

M^{me} Nguyen (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je voudrais remercier la présidence chinoise d'avoir convoqué cet important débat public, nous permettant ainsi de faire connaître nos vues concernant la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je tiens aussi à remercier M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, de son exposé riche en informations.

Le Viet Nam s'associe à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le mois dernier a marqué le cinquantième anniversaire de la guerre des six jours, en 1967, qui a abouti à l'occupation par Israël de territoires palestiniens et arabes. Il est pénible de continuer d'observer des crises graves et sans précédent au Moyen-Orient avec, en leur

fond, la question non réglée de Palestine. Cinquante années se sont écoulées et le conflit israélo-palestinien reste complexe, avec le processus de paix dans l'impasse et le dialogue entre les deux parties absent. La situation est devenue encore plus compliquée et enflammée du fait de la poursuite des activités d'implantation illégales, des actes de terreur, de la montée de l'extrémisme violent et d'une radicalisation accrue. Ces activités ont fait de nombreuses victimes, perturbé la culture et les moyens de subsistance des civils, entravé le processus de paix, notamment la solution des deux États, et posé une menace grave à la paix et la sécurité régionales et internationales.

De concert avec la communauté internationale, le Viet Nam est vivement préoccupé par les graves faits survenus dans la région, en particulier par la récente escalade des tensions et par les affrontements violents dans et aux alentours de la vieille ville de Jérusalem. Nous condamnons fermement tous les actes de terrorisme et de violence et exprimons nos sincères condoléances aux familles endeuillées des victimes, et nous souhaitons un prompt rétablissement aux blessés. Nous sommes vivement préoccupés par la fermeture de la mosquée sainte d'Al-Aqsa.

Il va sans dire qu'un demi-siècle d'occupation est une tragédie pour les deux parties. L'occupation est illégale en vertu du droit international et rend la paix impossible. Nous appelons Israël à cesser toute nouvelle activité de peuplement, à lever le blocus qu'il impose à Gaza, à respecter et à préserver le statu quo sur les lieux saints à Jérusalem et, dans le même temps, à redoubler d'efforts pour améliorer les conditions de vie des Palestiniens. Nous exhortons toutes les parties concernées à geler complètement tous les actes d'hostilité, d'incitation et de violence, et à permettre rapidement un accès sécurisé aux Nations Unies et aux agences d'aide humanitaire pour aider à atténuer les souffrances des Palestiniens.

Il est essentiel que toutes les parties fassent preuve de retenue, respectent strictement la Charte des Nations Unies et le droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, mettent en œuvre les résolutions pertinentes de l'ONU, et prennent des décisions concrètes pour réduire les tensions et reprendre les pourparlers de paix sans plus de retard.

Le Viet Nam réaffirme son appui inconditionnel à la lutte légitime du peuple palestinien pour ses droits fondamentaux, en particulier le droit sacré à

l'autodétermination et à la création d'un État indépendant et souverain. Nous avons toujours préconisé de régler ce différend par le biais d'un dialogue constructif et de la négociation, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, à l'Initiative de paix arabe de 2002 et à la feuille de route du Quatuor pour la paix au Moyen-Orient, afin de réaliser la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle. À cet égard, nous saluons les efforts que déploie sans relâche la Ligue des États arabes pour relancer des négociations de paix sérieuses sur la base de la solution des deux États, avec la création d'un État palestinien dans les frontières du 4 juin 1967. Nous sommes également d'avis qu'un appui plus intégré de la part de la communauté internationale est nécessaire pour faciliter le développement économique de la Palestine, ainsi que la création d'emplois, et pour renforcer les capacités institutionnelles de l'État de Palestine.

Le débat public d'aujourd'hui constitue un nouvel appel important à l'action pour faire avancer le processus de paix dans la région. Nous devons tirer parti de chaque occasion qui s'offre à nous d'œuvrer en faveur d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient par le biais de négociations menées sous l'égide des Nations Unies, avec la bonne volonté de tous les États Membres et la contribution active des organisations régionales concernées et d'autres parties prenantes.

Je voudrais terminer en réaffirmant que le Viet Nam est prêt à continuer à travailler avec la communauté internationale dans le cadre de ces importants efforts collectifs.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat ô combien important au vu des circonstances actuelles.

Nous condamnons dans les termes les plus vifs les mesures israéliennes qui ont empêché les fidèles musulmans d'accéder à la mosquée Al-Aqsa et au Haram el-Charif, ce qui va à l'encontre de la liberté de croyance et de culte et constitue une provocation inacceptable pour tous les musulmans de par le monde. Cela fait partie des nombreuses tentatives faites par Israël de modifier le statu quo de Jérusalem et de la mosquée Al-Aqsa.

Nous exprimons notre plus vive inquiétude face à la violence dont nous avons été témoins sur la sainte esplanade. Nous insistons sur le fait que la mosquée doit rester ouverte à tous les fidèles. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de retenue et à respecter les traités internationaux, en particulier la quatrième Convention de Genève. La communauté internationale doit assumer ses responsabilités afin de mettre fin à toutes les violations et à toutes les mesures visant à modifier le statut juridique et historique de Jérusalem. C'est pourquoi le Royaume de Bahreïn appelle une fois de plus la communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, à assumer leurs responsabilités et à mettre un terme à ces pratiques dangereuses. Il les exhorte par ailleurs à faire respecter les lois et conventions pertinentes, le droit international dans son ensemble et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité concernant la ville de Jérusalem en fournissant la protection nécessaire au peuple palestinien et aux lieux saints, afin de défendre la liberté de culte.

Une paix juste et durable dans la région dépend dans une grande mesure du recouvrement par le peuple palestinien de ses droits légitimes, notamment le droit à un État indépendant dans les frontières du 4 juin 1967, en mettant fin à l'occupation israélienne du territoire palestinien et à toute forme de colonisation.

Enfin, Bahreïn rappelle que la question palestinienne reste une de ses préoccupations majeures. C'est pourquoi nous appuyons toute tentative visant à aider la communauté internationale à trouver une solution juste et durable à cette question sur la base de la solution des deux États, de la légalité internationale et de l'Initiative de paix arabe, et ce, afin donner à la région une véritable chance de vivre dans la paix et la sécurité et de réaliser son développement.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Bessedik (Algérie) (*parle en arabe*) : D'emblée, au nom de la délégation algérienne, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public sur le Moyen-Orient et l'évolution très dangereuse de la situation dans les territoires palestiniens occupés. Je remercie également M. Mladenov de son exposé sur la question.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites au nom de l'Organisation de la coopération islamique et du Mouvement des pays non alignés.

L'Algérie condamne les violations et les exactions dangereuses et odieuses que continuent de perpétrer les forces d'occupation israéliennes contre les fidèles palestiniens autour de la mosquée Al-Aqsa et ailleurs en Cisjordanie. Nous condamnons également le blocus injuste de la bande de Gaza, qui se poursuit malgré les nombreux appels lancés par la communauté internationale pour mettre fin à l'occupation, notamment par le biais des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Ces violations et ces exactions très dangereuses incluent le meurtre, l'arrestation des fidèles palestiniens autour de la mosquée Al-Aqsa et d'autres actes. Toutes ces mesures privent les Palestiniens de la liberté de culte. Nous sommes également témoins de tentatives de déplacement de citoyens et de destruction de maisons. Ce sont des crimes horribles que nous condamnons dans les termes les plus forts. Qui plus est, les pratiques des forces d'occupation israéliennes constituent une violation flagrante du droit international, notamment du droit international humanitaire, sans reddition de comptes et en totale impunité. Voilà pourquoi la communauté internationale doit agir sans plus tarder pour en finir avec ces crimes odieux.

Ma délégation exprime sa pleine solidarité avec le peuple et les autorités de l'État palestinien, pays frère. Nous avons toujours appuyé le peuple palestinien et sa juste cause, à savoir recouvrer tous ses droits, y compris la reconnaissance pleine et entière de ses droits nationaux sur ses territoires occupés depuis juin 1967 et la création d'un État indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale.

Face à cette dangereuse flambée de violence et aux efforts systématiques visant à judaïser les lieux saints islamiques, nous appelons la communauté internationale à accélérer ses efforts conjoints pour protéger le peuple palestinien sans défense et ses lieux saints. Il faut mettre un terme à ces actes criminels qui vont crescendo de jour en jour. Nous appelons, en outre, le Conseil à assumer pleinement ses responsabilités et à faire en sorte que toutes ses résolutions sur la question soient intégralement appliquées.

Nous réitérons qu'ici la communauté internationale est appelée à démontrer qu'elle est en mesure de maintenir la paix et la sécurité internationales, d'abord en menant des actions de solidarité urgentes, ce à quoi l'Algérie participe de façon significative et continue, puis en s'efforçant de trouver des solutions durables qui reflètent tout notre attachement aux trois piliers sur lesquels a été fondée l'Organisation des

Nations Unies, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le développement, et le respect et la promotion des droits de l'homme.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Émirats arabes unis.

M. Almahmoud (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Au nom des Émirats arabes unis, je félicite la Chine de son accession à la présidence du Conseil et la remercie de présider le présent débat public trimestriel sur le Moyen-Orient. Je remercie M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de l'exposé qu'il nous a présenté ce matin.

Les Émirats arabes unis s'associent à la déclaration prononcée au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Le débat d'aujourd'hui ne pourrait pas être plus urgent ni opportun, car nous assistons à une détérioration dangereuse de la sécurité dans le territoire palestinien occupé. Les Émirats arabes unis sont particulièrement alarmés par la poursuite de l'agression menée par Israël contre les Lieux saints de Jérusalem et par les mesures que le pays a prises pour changer le statu quo dans la ville. Nous condamnons fermement la fermeture de la mosquée Al-Aqsa. Les Émirats arabes unis exigent la levée de toutes les entraves à l'accès des fidèles à la mosquée Al-Aqsa et le plein respect du statut historique et juridique de Jérusalem.

La communauté internationale doit s'engager à désamorcer les tensions dans la mosquée Al-Aqsa, et presse instamment Israël, Puissance occupante, à honorer ses engagements juridiques et internationaux et à mettre fin à ses actions unilatérales. À cette fin, les Émirats arabes unis expriment leur appui aux efforts sans relâche déployés par S. M. le Roi Abdullah II du Royaume hachémite de Jordanie, le gardien des lieux saints musulmans à Jérusalem-Est, pour apaiser les tensions et maintenir le statu quo sur le terrain.

Les activités de peuplement illégales d'Israël et ses autres mesures de provocation continuent de poser des obstacles majeurs à la réalisation de la solution des deux États qui accorde au peuple palestinien ses droits inaliénables. La situation tragique du peuple palestinien perdure depuis près de 70 ans, et cela doit cesser. Nous engageons la communauté internationale et le Conseil de sécurité à prendre toutes les mesures nécessaires pour parvenir à une solution des deux États, qui pourvoie à

la création d'un État de Palestine indépendant, dans les frontières de juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément à l'Initiative de paix arabe, aux résolutions pertinentes et aux principes de Madrid.

L'objectif primordial des Émirats arabes unis est la promotion de la sécurité et de la stabilité dans notre région. La poursuite de l'occupation israélienne des territoires palestiniens et l'absence d'un règlement juste de la question palestinienne ont gravement déstabilisé le Moyen-Orient. La situation dans les territoires occupés permet aux groupes extrémistes de diffuser plus facilement leurs messages de terrorisme et d'extrémisme violent, et de s'attaquer aux populations avec leur programme destructeur dans l'ensemble de la région.

Pour terminer, nous demandons au Conseil de sécurité et à la communauté des nations de faire répondre de leurs actes les États qui propagent les conflits et l'insécurité régionale en soutenant et finançant le terrorisme, violant, de ce fait, le droit international et les résolutions de cet organe. Les Émirats arabes unis estiment que le droit international et les institutions qui font respecter ses piliers sont la clef d'une stabilité durable, et nous exhortons les États Membres à se conformer aux décisions du Conseil de sécurité, conformément à l'Article 25 de la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en chinois*) : Le représentant de la République arabe syrienne a demandé la parole pour faire une déclaration supplémentaire. Je lui donne maintenant la parole.

M. Qassem Agha (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Merci Monsieur le Président, je vais être bref. Comme à l'accoutumée, le représentant du régime wahhabite d'Arabie saoudite, parrain du terrorisme takfiri international, a fait une déclaration truffée de mensonges et de contre-vérités, dans une tentative désespérée de servir les intérêts d'Israël, en évitant de parler de la question au cœur du présent débat, à savoir la fin de l'occupation israélienne des territoires arabes. Ce faisant, il cherche à désinformer la communauté internationale sur ce qui se passe réellement dans mon pays et sur les accomplissements de la Syrie, notamment les victoires de l'Armée arabe syrienne et ses alliés sur le terrorisme, dans le cadre de la guerre qui leur est imposée depuis plus de six ans maintenant. Il tente aussi de dissimuler ce que fait le régime saoudien en coopération avec Israël, certains rois et cheiks de la région du Golfe et les gouvernements

de certains pays de la région et du monde, en termes de soutien, de financement et d'approvisionnement en armes des groupes terroristes armés.

Le représentant du régime saoudien a omis de mentionner que le terrorisme dans le monde n'est que le résultat de la décision prise par le régime au pouvoir dans le royaume des Bani Saoud (les enfants de Saoud) de soutenir l'idéologie extrémiste et d'œuvrer à sa diffusion partout dans le monde en dépensant des milliards de dollars pour financer des centres religieux qui propagent l'idéologie wahhabisme, fondée sur le rejet des autres et sur leur excommunication afin de légaliser leur meurtre.

Nous avons prévenu dès début de la guerre terroriste imposée à mon pays, la Syrie, que la guerre que mène le terrorisme contre mon pays trouve sa source dans certains pays de la région du Golfe, en particulier l'Arabie saoudite et le Qatar. Aujourd'hui et plus de six ans après notre mise en garde, certains disent maintenant que le Qatar est un État parrain du terrorisme. Quant à moi, je dis au représentant du régime saoudien que le jour viendra certainement le jour où à leur tour aussi, ils seront qualifiés de pays principal parrain du terrorisme international et où les victimes du terrorisme en Syrie et dans le monde les confronteront et les jugeront où qu'ils soient, eux et tous ceux qui ont appuyé le terrorisme en Syrie et dans le monde..

Le Président (*parle en chinois*) : La représentante d'Israël a demandé la parole pour faire une déclaration supplémentaire. Je lui donne maintenant la parole.

M^{me} Meitzad (Israël) (*parle en anglais*) : Il est regrettable d'entendre aujourd'hui certains États faire des déclarations qui sont complètement déconnectées de la réalité. Plutôt que d'apaiser les tensions, certains abusent de cette tribune pour attiser les flammes en portant des accusations fausses et incendiaires.

Je vais être claire. Israël est déterminé à respecter le statu quo sur le mont du Temple. Israël protège la liberté de religion et la liberté de culte des musulmans, chrétiens et juifs, ainsi que des fidèles de toutes les autres religions, sur les sites historiques.

Je voudrais évoquer certaines des accusations mensongères qui ont été portées ici, aujourd'hui, par certains États Membres.

J'ai été surprise d'entendre la représentante du Liban parler de son pays comme étant un modèle de démocratie et un défenseur des droits de l'homme. Je lui

suggererais de vérifier la véracité de ce qu'elle déclare, elle qui est la représentante d'un gouvernement dans lequel une organisation terroriste désignée, le Hezbollah, occupe plusieurs postes et est considérée comme un parti politique légitime. C'est ce même Hezbollah qui est réputé avoir commis des atrocités indicibles en Syrie et connu pour ses activités terroristes qui déstabilisent tout le Moyen-Orient. Lorsque le Liban prend la parole pour parler des droits de l'homme, je lui suggérerais de lire le dernier rapport en date sur la torture que les autorités libanaises infligent au Liban aux ressortissants syriens dont le Liban a la garde.

Le représentant iranien doit vraiment être sans vergogne pour avoir l'audace de siéger ici aujourd'hui et de prendre la parole dans cette salle, alors que son pays continue de promouvoir le terrorisme et de déstabiliser le Moyen-Orient. Il est le représentant d'un régime qui arme des organisations terroristes dans toute la région et renforce le régime meurtrier d'Assad en Syrie. L'Iran fait tout cela en violation de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité.

L'Iran continue de mettre développer un programme de missiles balistiques offensifs en violation directe de la résolution 2231 (2015), et, comme l'indique le rapport du Secrétaire général consacré à cette résolution (S/2017/515), l'Iran continue d'exporter des armes illicites vers divers groupes terroristes et diverses zones de conflit.

L'Iran est même allé jusqu'à lancer un missile balistique contre une cible très spécifique et intentionnelle, l'Étoile de David. Il s'agit d'une menace directe et inacceptable proférée par un État Membre contre un autre État Membre.

S'agissant de la crédibilité du représentant syrien qui a pris la parole ici, aujourd'hui, je suis certaine que je n'ai besoin de rappeler à aucun représentant siégeant dans cette salle aujourd'hui que c'est ce même représentant qui continue de dire et d'affirmer que son gouvernement n'utilise pas d'armes chimiques contre son propre peuple, et ce, malgré toutes les preuves tangibles prouvant le contraire.

Le Président (*parle en chinois*) : Le représentant de l'Arabie saoudite a demandé la parole pour faire une déclaration supplémentaire. Je lui donne maintenant la parole.

M. Al-Moullimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je ne sais si je dois rire ou pleurer d'entendre le représentant du régime syrien parler de mon pays de cette manière. Il croit nous insulter en disant que nous appartenons au royaume des Bani Saoud. Nous lui disons que nous sommes fiers de cela et que nous sommes des lions, fils de lions. Il a dit que nous diffusons la religion islamique. Nous lui disons que nous le faisons avec fierté, car nous ne tuons pas des enfants par en recourant à des armes chimiques, comme le fait le régime syrien, et nous ne diffusons pas la terreur et le terrorisme dans notre propre pays, comme le fait le régime syrien.

Tout ce qu'essaye d'insinuer le représentant syrien s'applique à lui. Il essaye aussi de s'ingérer dans les affaires intérieures des États du Conseil de coopération du Golfe et de pêcher en eaux troubles. Nous lui disons d'arrêter de jouer à ce jeu, car au lieu de cela, il ferait mieux de s'occuper de laver le déshonneur qui frappe ce régime qui oppresse le peuple syrien frère.

La séance est levée à 18 h 10.